



Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CNLE **27 mars 2018**

Ministère des solidarités et de la santé

•	Ordre du jour.....	2
•	Membres présents.....	4
•	Compte rendu	5

Ordre du jour :

- **Présentation de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes**

**Intervention d'Oliver NOBLECOURT - Délégué interministériel
et présentation des travaux des six groupes de travail par les coprésidents**

- **Présentation du rapport d'évaluation de la prime d'activité**

Intervention de Mme Lucie Garcin -DGCS-

Membres présents :

➤ **PRÉSIDENT** : Étienne PINTE

➤ **ADMINISTRATIONS**

MINISTÈRE de L'INTÉRIEUR

Charlotte DESPRAIRIES, représentant le bureau des services publics locaux

MINISTÈRE de la COHESION des TERRITOIRES

Jérôme DUCHENE, directeur de projet droit au logement

MINISTÈRE de la COHESION SOCIALE

Corinne MICHEL représentant Jean- Philippe VINQUANT, directeur général de la cohésion sociale

MINISTÈRE du TRAVAIL

Yann DEBOS, adjoint à la sous-directrice des parcours d'accès à l'emploi

MINISTÈRE de l'ÉDUCATION NATIONALE

Béatrice VERHAEREN, cheffe du bureau de la santé de l'action sociale, et de la sécurité

COMMISSARIAT GENERAL à l'ÉGALITÉ des TERRITOIRES

Francis BOUYER, Sous-directeur Cohésion et développement social

Nadia EL ALOUANI, Chargée de Mission

➤ **ÉLUS**

Nadine GRENET-CERTENAIS, Sénatrice

Fiona LAZAAR, députée

Joëlle MARTINAUX, présidente de l'UNCCAS

Patricia WEBER, vice-présidente du Conseil Départemental de l'Hérault

➤ **ASSOCIATIONS**

Delphine BONJOUR, Secours catholique

Patrick BOULTE, SNC

Bernard GOUEDIC, MNCP

Florent GUEGUEN, FAS

Claire HEDON, ATD Quart Monde

Manon JULLIEN, UNIOPSS

Anick KARSENTY, Médecins du Monde

Bernard MORIAU, Médecins du Monde

Benjamin PIERRON, FCSF

François SOULAGE, UNIOPSS

Henriette STEINBERG, Secours Populaire

Alain VILLEZ, Petits Frères des Pauvres

➤ **PARTENAIRES SOCIAUX**

Odile MENNETEAU, MEDEF

Chantal RICHARD, CFDT
Pierre Baptiste SIMONNEAU, mandaté CFTC
Christine SOVRANO, CGT
Sophie TASQUE, FO

➤ **PERSONNES QUALIFIÉES**

Jean-Claude BARBIER
Agnès DE FLEURIEU
Laurent EL GHOZI
Françoise FROMAGEAU

➤ **ORGANISMES SOCIAUX NATIONAUX**

Anne BODIN, CCMSA
Carole VEZARD, CNAF

➤ **COMITÉS ET CONSEILS**

Antoine DULIN, CESE
Jérôme VIGNON, ONPES

➤ **MEMBRES DU 8^e COLLEGE**

Angélique CRETEAU
Fatouma DIOP
Emilia NALY
Dominique VIRLOGEUX
Justine WU

➤ **SECRÉTARIAT GENERAL DU CNLE**

Brigitte ZAGO-KOCH
Françoise ALBERTINI
Alain FROMENT

➤ **AUTRES PARTICIPANTS :**

Cécile CHARBAUT, Alix COMOY, Christophe FOUREL, Arbia GUEZGOUZ, Lucie GARCIN, Marion LEBON (DGCS), Brahim HAMMOUCHE (député), Sylvain STEUPERAERT (Restos du cœur), Patrick CHATRE, Patrick BECQUET et Alain THIBAUT (membres du groupe d'appui les petits frères des pauvres-Paris)

Nombre total de participants : 56

Etienne PINTE (Président) : Les rapports des groupes de travail ont été remis à madame Buzyn le 15 mars dernier, ce matin chaque coprésident est appelé à présenter devant le conseil les principales propositions de son groupe. Il est encore trop tôt pour que les arbitrages sur les propositions des groupes de travail soient rendus mais des indications peuvent-elles être données sur la date à laquelle la stratégie sera présentée ? Il me semble que c'est le Président de la République qui doit la rendre officielle lors d'une réunion au CESE ? En sait-on plus aujourd'hui ?

Interventions d' Olivier NOBLECOURT et des coprésidents des groupes de travail de la stratégie pauvreté

Olivier NOBLECOURT (délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes) : Nous avons un grand tableau de 160 lignes, toutes les idées sont référencées, des expertises sont commanditées aux différentes administrations centrales mobilisées. Nous avons un processus de validation interministérielle à la fois en bilatérale avec les Ministres et les cabinets concernés et de manière interministérielle avec notamment les services du Premier Ministre et Bercy pour avoir les arbitrages budgétaires. Nous espérons avoir l'ensemble de ces arbitrages sous quinze jours à trois semaines, de manière à ce que la stratégie puisse être annoncée, dans l'idéal, à la fin du mois ou au début du mois suivant selon le calendrier qui avait été annoncé par le Président de la République le 17 octobre dernier.

Diffusion d'une vidéo.

Etienne PINTE (Président) : En termes d'organisation je vais donner la parole à chacun des représentants des groupes de travail qui disposera de deux minutes pour faire la synthèse des principales dispositions. Nous allons commencer par le groupe trois puisque Monsieur Véran doit nous quitter rapidement puis nous reprendrons dans l'ordre arithmétique. C'est Olivier Noblecourt qui présentera les travaux du groupe 4 pour lequel les coprésidents n'ont pu être parmi nous ce matin.

Olivier VERAN (coprésident du groupe 3) : je vous présente tout d'abord les excuses de madame FAYET, présidente du Secours Catholique qui n'a pu rester avec nous ce matin et qui coprésidait avec moi ce groupe de travail intitulé « développer l'accompagnement global et les leviers de prévention de la pauvreté ».

Nous avons travaillé sur plusieurs journées d'audition, au moins six et le premier constat que nous pouvons tirer c'est qu'il y a énormément de capacités d'innovation et de volonté de faire dans le milieu des entrepreneurs sociaux et des associations. Enormément de choses existent dans notre pays, à l'échelle territoriale, à l'échelle expérimentale, il n'est pas forcément nécessaire de tout réinventer systématiquement. Par contre, il est indispensable de mettre à disposition de ceux qui s'affairent, qui ont des idées et la volonté de bouger, les moyens pour pouvoir essaimer, évaluer, généraliser, diffuser les innovations en matière sociale.

Je prends juste l'exemple d'*Action Tank Entreprise et pauvreté*. Son directeur Jacques Berger nous a présenté son action. Pour développer la mobilité des personnes en situation de précarité il leur permet d'accéder à des véhicules neufs ou d'acquérir des véhicules d'occasion de bonne qualité. Je pense également au « *programme Malin* » qui dans le domaine de l'alimentation propose toute une palette de solutions concrètes pour les familles avec des enfants de moins de trois ans. Les propositions que nous faisons reposent sur ces dispositifs existants, très concrets qui nous incitent à dire « faisons confiance aux acteurs de terrain et donnons-leur les moyens d'agir ».

Nous nous sommes également penchés sur le champ sanitaire.

La santé bucco-dentaire relève à la fois du volet de la prévention, mais aussi de l'accès aux soins. On sait, par exemple, qu'en relevant du droit commun il est assez aisé d'accéder à un cabinet de dentisterie. Mais dès lors que vous êtes en situation de précarité, vous pouvez être confronté au refus de soins, et lorsque vous êtes dans une situation de précarité avec un statut qui ne vous permet même pas d'accéder à une structure libérale, cela peut devenir extrêmement catastrophique. L'association *Solident*, nous a expliqué que des dentistes solidaires bénévoles arrachent des dents gâtées chez des enfants qui n'ont pas de droits ouverts à la Sécurité Sociale, mais ils n'ont pas les moyens de mettre en place des prothèses, donc les enfants repartent avec des trous. C'est absolument inacceptable. Il faut renforcer la prévention de la santé bucco-dentaire, mais aussi renforcer les dispositifs d'accès aux soins dentaires pour tous les enfants. C'est un exemple parmi d'autres.

Sur la santé de l'enfant scolarisé en général, nous avons fait le constat partagé d'un déficit de coordination des acteurs, entre la PMI d'un côté, la protection maternelle et infantile, la médecine scolaire, la santé scolaire de l'autre et la pédiatrie libérale. Nous proposons en conséquence *a minima* une refonte de la coordination des acteurs, voire une refonte complète du dispositif.

De la même façon en pédopsychiatrie, nous appelons à un plan Marshall dans l'accès aux soins de pédopsychiatrie. Sur le territoire national, il peut s'écouler 18 mois entre le moment où un enseignant repère des difficultés d'apprentissage chez un enfant et le moment où il va disposer d'un premier diagnostic spécialisé par un pédopsychiatre. 18 mois ! Et moins vous avez de moyens, plus le délai s'allonge. Il y a là aussi un enjeu majeur pour l'apprentissage et la lutte contre l'entrée dans la pauvreté des enfants.

Sur la question sanitaire, nous avons aussi abordé la question de l'alimentation. Des fonds de soutien pour les collectivités devraient permettre à toutes les communes de mettre à disposition un tarif social pour les cantines pour les enfants. Aujourd'hui, 70 % des communes de moins de 10 000 habitants ne pratiquent pas le tarif social. D'autres mesures très pratiques ont aussi été développées comme par exemple mettre en place un système de petit-déjeuner pour les enfants dans les zones rurales, mais aussi dans les écoles qui auraient été repérées par les collectivités.

La prévention de la pauvreté c'est aussi évidemment une action au niveau bancaire. Nous avons fait plusieurs propositions sur l'encadrement des frais bancaires. On s'est rendu compte que dans les familles monoparentales avec des très faibles revenus, les frais bancaires, les agios, etc., pouvaient représenter un pourcentage non négligeable du reste à vivre des ménages. Nous proposons un plafonnement et un encadrement. Nous proposons la généralisation des points conseils budget qui ont été expérimentés dans certains territoires pour lutter contre le surendettement et accompagner les personnes qui sont en situation d'endettement ou de surendettement.

Le groupe de travail a aussi fait des propositions en matière d'aides à la rénovation thermique des logements - un logement qui est mal isolé est évidemment un logement qui va coûter plus cher et dans lequel l'environnement peut être néfaste pour la santé.

Donc beaucoup de propositions, beaucoup de domaines investigués. Beaucoup d'attention portée aux familles pour lesquelles il a été rappelé que la première cause d'entrée dans la pauvreté dans notre pays, ce sont les ruptures. Il faut lutter contre les ruptures familiales. Quand un parent est éloigné, incarcéré par exemple, ou lorsque le dialogue est devenu impossible, il faut être capable de recréer des structures, des lieux de dialogue et d'échange pour éviter que les familles ne soient complètement explosées.

J'aurais pu vous citer bien d'autres propositions, comme les vacances pour les enfants, etc..., mais mon temps est compté et je vous engage à lire les rapports.

Nathalie CASSO-VICARINI (coprésidente du groupe 1) Je prends aussi la parole pour deux, puisque Frédéric Leturque, qui est maire d'Arras, n'a pas pu se joindre à nous aujourd'hui. Nous coprésidions le groupe de travail intitulé « Eradiquer la pauvreté des enfants ». Je suis présidente fondatrice d'une association qui s'appelle *Ensemble pour l'Education de la Petite Enfance*. Nous avons été très heureux de cette concertation qui s'est déroulée dans un temps contraint, mais qui a fait remonter des initiatives innovantes. Elle a mis en lumière des pépites sur l'ensemble des territoires rapportées par les représentants qui étaient présents avec nous, des groupes de travail très efficaces et six journées d'audition, des auditions de professionnels de terrain, mais aussi de représentants d'institutions. Ces auditions ont fait ressortir la nécessité de bonifier l'existant avant de réinventer des structures ou des initiatives ou de mettre en place des initiatives complémentaires. Il faut faire connaître ce qui existe. Il faut aussi que les dispositifs qui existent soient lisibles. Ces dispositifs doivent être évalués, ajustés et déployés sur les territoires qui en ont le plus besoin et auprès des publics cibles.

Nous avons traité trois priorités au sein du groupe de travail.

La première : renforcer l'accueil collectif mais aussi individuel des enfants, et en particulier les plus défavorisés.

La deuxième : favoriser la réussite scolaire des enfants vivant dans les familles en-dessous du seuil de pauvreté en respectant le plus possible un continuum éducatif de la naissance jusqu'à six ans au moins.

Et puis la troisième : développer des actions de soutien à la parentalité et bonifier celles qui existent déjà aujourd'hui.

Nous avons fait vingt propositions majeures. Je vais mettre l'accent sur quelques une d'entre elles.

Une première proposition très générale est de viser à l'horizon 2030 un accès universel aux modes d'accueil, de la naissance jusqu'à trois ans. C'est un objectif ambitieux, mais qui, dans une grande nation comme la France, devrait pouvoir se mettre en place.

Une deuxième proposition consiste à moduler les financements octroyés aux établissements d'accueil du jeune enfant par les CAF en fonction du nombre d'enfants pauvres accueillis. Essayer de mettre en place cette politique d'égalité sur les territoires et en particulier dans les « zones blanches », celles qui accueillent déjà très peu d'enfants.

Une troisième proposition vise à ce que les acteurs concernés élaborent un socle de critères communs d'attribution des places en crèche, en accueil collectif en général. La transparence doit être renforcée ne serait-ce qu'en publiant les critères d'attribution, et pourquoi ne pas mettre autour de la même table les acteurs privés, associatifs, publics lors des Commissions d'attribution des places en crèche ? Ce serait déjà une première étape vers la transparence des critères.

Nous avons aussi beaucoup échangé sur la qualité de l'accueil qu'il faut renforcer. On parle beaucoup de qualité dans les autres pays. Et en France, c'est important de mettre l'accent sur une qualité commune dans l'ensemble des structures, tant pour l'accueil individuel que collectif. Petit à petit, construire un référentiel de qualité, un référentiel éducatif, un socle commun pour faire grandir les pratiques professionnelles. Enfin, assurer l'évaluation d'initiatives innovantes, celles qui ont été déjà engagées avec le programme « *Parler Bambin* », mais aussi mettre en place d'autres initiatives qui permettraient de travailler à nouveau sur la qualité d'accueil et créer un fonds national pour la qualité d'accueil en crèche, par exemple, avec des financements publics et privés.

Nous avons aussi fait des propositions afin de travailler au développement d'alliances éducatives locales pour incarner vraiment sur l'ensemble des territoires un plan local de continuum éducatif. On parle d'un continuum pour éviter les ruptures, vous l'évoquiez tout à l'heure, de la naissance à six ans.

Et enfin, nous avons souhaité traiter des questions relatives au soutien à la parentalité, des lieux-pivot importants pour les familles.

Fiona LAZAAR (coprésidente du groupe 2) : Nous allons intervenir à deux voix avec mon collègue Antoine Dulin qui coprésidait le groupe « prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion ». Olivier Noblecourt a largement partagé le constat que nous connaissons tous : la pauvreté est un enjeu qui est encore plus fort chez les jeunes, avec un jeune sur cinq qui vit une situation de pauvreté.

Il y a en France 15 % des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études. Le taux de chômage des jeunes actifs augmente. Un tiers des jeunes n'a pas ou peu connu le chômage ou eu des CDD. Un autre tiers a réussi à se stabiliser après un parcours heurté où les phases de chômage et d'emplois à durée déterminée se sont succédées. Et un dernier tiers des jeunes peinent à s'insérer.

On constate également que les parcours d'insertion s'allongent. Ce constat montre la nécessité d'agir et de porter une ambition politique renouvelée et la nécessité de faire différemment, ne pas reprendre des méthodes qui n'ont pas marché.

Le premier enjeu pour nous a été vraiment d'arrêter de mettre les jeunes dans des cases et de voir la jeunesse comme un parcours.

Aujourd'hui, on constate qu'il y a une multiplicité de dispositifs qui existent et qui sortent du droit commun. On a vu, lors de nos travaux, que les dispositifs ne sont pas toujours lisibles, en particulier pour les jeunes. Il y a des risques de rupture, de fragilisation et de précarisation. Ce ne devrait pas être aux jeunes de s'adapter mais bien aux politiques publiques d'appréhender la jeunesse dans sa diversité de parcours.

Le deuxième enjeu est de ne pas penser qu'en termes de réparation, mais aussi en termes d'investissement social. Cela veut dire une approche plus transversale, non seulement corrective mais aussi préventive, en accompagnant les jeunes en amont dans leur autonomisation.

C'est donc avec ces deux enjeux en tête que nous avons constitué le groupe de travail avec Antoine.

Dans ce groupe de travail, il y avait une vingtaine de participants issus du terrain pour la plupart, avec notamment une jeune femme issue du huitième collège du CNLE, Justine, que je salue. Notre ambition a été de proposer des choses concrètes en les challengeant directement auprès des jeunes. Nous avons reçu par exemple des jeunes de la mission locale ou des jeunes suivis par ATD Quart Monde. Nous avons passé une journée sur ma circonscription à Argenteuil pour voir des jeunes notamment dans des foyers de jeunes travailleurs, pour les écouter, les entendre et avoir leur retour par rapport à nos propositions.

Nos travaux se sont articulés autour de trois axes :

- sortir d'une logique de dispositifs spécifiques et ciblés pour aller vers le droit commun,
- allier accompagnement et sécurisation des parcours,
- agir dans une logique d'investissement social en faisant confiance aux acteurs de terrain et aux jeunes eux-mêmes.

Concrètement, nous faisons onze propositions dans notre rapport.

Antoine DULIN (coprésident du groupe 2) : La première mesure que nous proposons concerne la question de l'éducation et de la formation. Ce qui préside aujourd'hui c'est la logique de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans. Nous nous sommes interrogés sur la manière d'agir pour que les jeunes puissent avoir accès à une qualification et à des compétences jusqu'à 18 ans. Pour cela nous proposons d'allonger la période de formation obligatoire jusqu'à 18 ans et d'instaurer une obligation de formation : au-delà de l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans, prolonger de 2 années supplémentaires pour une formation obligatoire. Il y a la voie de l'apprentissage, mais aussi d'autres voies qui permettent d'obtenir une qualification et une formation, les écoles de production, les chantiers éducatifs, les micro-lycées... les collectivités publiques doivent développer sur l'ensemble du territoire des alternatives au système scolaire classique. Cette offre alternative pour que des jeunes puissent sortir à 18 ans avec une qualification et une formation, c'est ce que font aujourd'hui beaucoup de pays européens. C'est fondamental puisque l'on sait que beaucoup de jeunes non qualifiés sont souvent au chômage, avec des difficultés de précarité. Avec le mot « obligation », il y a une dimension de contrainte, dans les pays européens qui sont dans cette dynamique cela réduit considérablement le taux de jeunes ni en emploi, ni en étude, ni en formation.

Dans cette même dynamique, il faut bien sûr à la fois réformer le système d'orientation des jeunes, et on fait quelques propositions là-dessus, et continuer à prévenir toutes les dimensions du décrochage scolaire.

La deuxième dimension c'est l'accompagnement des jeunes à partir de 18 ans et notamment des jeunes ni en emploi ni en formation, à travers ce que l'on a appelé un parcours AJI, parcours d'accompagnement des jeunes vers l'insertion. Globalement on peut l'assimiler à une évolution du PACEA, parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie, qui a été mis en place par la loi travail de Myriam El Khomri en août 2016.

Il faut également faire évoluer la garantie jeune qui a été généralisée depuis le 1^{er} janvier 2017 après une période d'expérimentation. Evolution parce que l'on a pointé les limites de ces dispositifs, tant dans une dimension temporelle limitée, qui entraînait parfois un tri des publics à l'entrée de la mission locale, que sur le portage par d'autres acteurs que les missions locales de ce système d'accompagnement. L'accès à des ressources pérennes doit aussi être garanti d'un montant au moins égal à celui d'aujourd'hui pour éviter que les jeunes soient dans des situations de pauvreté.

Nous avons également travaillé la dimension des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance et cette question a nourri notre dernière proposition. On ne peut plus accepter aujourd'hui les sorties sèches du dispositif à partir de 18 ans. Nous avons réfléchi à la manière dont on pouvait revoir et contractualiser entre Etat et départements la dimension d'accompagnement des jeunes sortant des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance ou de la protection judiciaire de la jeunesse au-delà de 18 ans afin de les sécuriser dans leur parcours.

Nous avons aussi fait un grand nombre de propositions sur les questions de mobilité, de logement, d'engagement des jeunes les plus précaires notamment au regard du service civique et sur la dimension de la coordination territoriale des politiques de jeunesse, en faisant à la fois des propositions à l'échelle régionale et aussi sur le rôle des missions locales.

Olivier NOBLECOURT (pour le groupe de travail 4 coprésidé par Aurore Bergé et Matthieu Angotti): En vous présentant les excuses d'Aurore Bergé et de Matthieu Angotti, retenus par d'autres obligations, qui ont piloté le groupe « accès aux droits et aux services, lutte contre le non-recours ». Ce rapport s'appuie d'abord sur un principe : favoriser, autant que faire se peut, l'accès au droit commun et considérer que l'effectivité des droits est partie prenante de la qualité de citoyen de chacune et chacun d'entre nous. Il convient donc de changer l'approche des politiques publiques en renversant la charge de la réussite dans l'accès au droit, en faisant que ce ne soit plus les personnes elles-mêmes qui aient la responsabilité et la charge d'accéder à leurs droits, mais que ce soit bien l'Etat et l'ensemble des services publics dédiés à cet accès aux droits qui en assurent l'effectivité.

Le premier grand chapitre de cette note de proposition est le droit à des services publics efficaces pour tous.

Ceci passe par une refondation ambitieuse des minima sociaux qui s'adressent à l'ensemble des publics concernés et à l'ensemble des classes d'âge concernées, dès 18 ans, c'est important, selon des modalités qui peuvent être progressives. L'idée également est d'améliorer tout ce qui est système d'information, partage d'informations, harmonisation des bases de calcul, logique d'automatisation dans le renouvellement et dans l'accès à un certain nombre de droits. Bref, tout ce qui doit permettre, demain, de limiter au maximum les démarches et de faire en sorte que l'accès aux droits soit bien le fait d'une

organisation des services publics liée au progrès permis par la dématérialisation - je vais y revenir, et pas du fait des longs efforts et procédures qui peuvent être demandés aux personnes directement concernées.

Il est très important d'assurer l'effectivité des droits à la domiciliation, la mise en œuvre du coffre-fort numérique, le financement des démarches « *d'aller vers* » et de faire en sorte que la dématérialisation des procédures ne se traduise pas par un éloignement des publics concernés des différentes caisses et services chargés de la délivrance des droits. On est vraiment sur cette approche d'efficacité et d'exigence vis-à-vis du service public dans la délivrance des différents droits sociaux.

Deuxième grande tête de chapitre : le droit à un accueil de qualité pour tous. On est plutôt là sur une dimension territorialisée avec un enjeu principal qui consiste à systématiser l'appel aux citoyens et la participation des personnes concernées à l'organisation et à la gestion des différents services. Le premier point c'est l'accueil social : développer les accueils sociaux dits inconditionnels et universels tels qu'ils avaient été envisagés dans les états généraux du travail social, créer des réseaux d'accueil territoriaux, mettre en place et généraliser le principe du « racontez-le-nous une seule fois », refonder l'intervention sociale dans la logique des états généraux, c'est-à-dire développer notamment les métiers, à la fois la réingénierie des diplômés et la reconnaissance d'un certain nombre de missions, et développer des métiers de la médiation. Et puis, identifier les acteurs responsables à l'échelle territoriale des « moments de bascule », ce moment où on peut basculer dans le champ de la pauvreté ou de la précarité et où on a besoin d'avoir une capillarité du réseau des acteurs sociaux et des personnes concernées, renforcer notamment les liens et les actions en direction des familles monoparentales, dont on connaît les logiques de défiance parfois vis-à-vis des services sociaux traditionnels. Enfin, travailler sur l'accès aux droits des personnes migrantes, à la fois droits sociaux et droits liés à la santé. Il y a des propositions là-dessus qui sont assez fortes, même si elles sont très classiques et très bien connues par les acteurs associatifs que vous êtes, pour beaucoup d'entre vous.

Le troisième grand chapitre du rapport porte sur le droit des adolescents à une vie épanouie. C'est particulièrement fécond parce que le groupe de travail s'est attaché à travers plusieurs séances de travail à ce temps particulier de l'adolescence, les 12-16 ans, qui sont souvent un angle mort des politiques publiques. Il préconise le renforcement des actions qui entraînent dans le cadre du rapport *Bien-être des Enfants et des Adolescents* de Madame Moro et de Monsieur Brison, de l'année dernière, avec une idée tout à fait nouvelle de développer des territoires de haute qualité éducative pour les adolescents qui concentreraient à la fois des moyens renforcés sur la lutte contre la pauvreté en milieu scolaire, une préconisation du rapport de Jean-Paul Delahaye, et des moyens dédiés pour renforcer l'accès à des activités émancipatrices pour les adolescents. Cela fait écho à un avis récent du haut Conseil à la famille (HCFEA) sur les tiers-lieux et les tiers-temps des enfants et des adolescents. C'est un point extrêmement intéressant et important tout ce qui peut renforcer les capacités citoyennes des adolescents, la capacité d'interpellation, de prise de conscience, de connaissance des droits, de participation aux décisions qui les concernent et aussi l'animation territorialisée des dispositifs en direction des adolescents.

Voilà, sur ces trois têtes de chapitre, cet ensemble de propositions extrêmement cohérent pour renforcer l'accès au droit.

Christine LACONDE (coprésidente du groupe 5) : Notre groupe de travail que j'ai coprésidé avec Alain Régnier s'est attaché à faire un ensemble de propositions sur l'accompagnement renforcé des personnes en grande exclusion. Nous avons également pris le temps de « faire un détour » sur la question de la connaissance et du partage de la connaissance sur ces personnes.

Il nous est apparu important de faire un ensemble de propositions pas tout à fait nouvelles comme l'accroissement du rythme des enquêtes faites par l'INSEE pour dénombrer les personnes sans abri, mais qui vont jusqu'à des choses plus pratiques de partage de la connaissance sur toute l'inventivité locale en matière d'expérimentation – ce partage n'est pas du tout organisé. Nous proposons aussi d'accroître la connaissance de ce que l'on appelle tous l'investissement social. Tous autour de cette table défendons les politiques sociales en indiquant qu'il s'agit d'investissements et non pas de dépenses. Mais encore faut-il arriver à le démontrer. Nous avons besoin de plus de connaissances dans ce domaine-là.

Et dernière chose, dans le chapitre des connaissances il y a aussi la question de la sensibilisation. On a insisté sur la sensibilisation de deux corps de métier au moment de leur formation : les médecins et les enseignants. Il nous semble qu'il s'agit d'un premier niveau à sensibiliser, dès le début du cursus, sur la question de la précarité, parce qu'ils sont confrontés à la précarité et qu'ils sont un maillon important du repérage des personnes.

Sur la question de l'accompagnement, nous avons insisté sur le fait qu'il fallait des formes d'accompagnement intégré et lissé. Intégré parce que le seul accompagnement social n'est souvent pas suffisant pour des personnes en grande précarité, on a besoin souvent d'un accompagnement sanitaire et de formes médico-sociales. On a aussi besoin de formes d'accompagnement vers l'emploi qui soient adaptées au rythme des personnes. Derrière ce vocable d'accompagnement intégré, nous avons beaucoup insisté sur des formes de médico-sociales qui existent déjà et qui ont plutôt montré leur succès et leur intérêt, notamment tout ce qui est financé par ce que l'on appelle l'Ondam médico-social spécifique : les lits-

halte soins santé, les lits d'accueil médicalisés, les ACT etc.... Nous préconisons une revalorisation, somme toute très modeste d'ailleurs de cet Ondam, une hausse de 20 % sur les trois prochaines années. On a également préconisé de lui donner une certaine forme de relief politique, notre souhait serait qu'il y ait un minimum d'échanges et de débats au Parlement sur cet Ondam.

Sur les formes d'accompagnement intégré, il nous est apparu très nécessaire de décloisonner les acteurs, le médico-social, le social et le sanitaire. On a tout simplement formulé cette proposition qui consiste à dire que décloisonner, c'est passer du temps avec les acteurs pour qu'ils se parlent. Cette fonction d'interface, d'ensembliser, il faut la reconnaître et il faut qu'elle soit financée, parce que c'est en réalité du temps, mais beaucoup d'efficacité.

Sur le lissage, il s'agit d'un accompagnement qui permet de lisser les transitions, qui évite aux personnes d'être contraintes de s'adapter. Nous avons préconisé qu'il y ait une sorte de droit de suite, c'est-à-dire que quelqu'un qui est accompagné dans un dispositif puisse être accompagné pendant les trois mois, en moyenne, qui suivent sa sortie du dispositif. C'est quelque chose qui existe dans les CHRS, mais qui n'existe pas dans les autres dispositifs. Reconnaître cela, c'est aussi une question de moyens, parce qu'il faut évidemment financer les acteurs pour qu'ils puissent assurer cet accompagnement que l'on a appelé « lissé ».

On a par ailleurs insisté dans notre rapport sur un sujet sur lequel il nous semble qu'il faut une véritable refondation. C'est la question des familles sans domicile qui sont hébergées. On a appelé de nos vœux un deuxième plan de réduction des nuitées hôtelières, qui reprend les fondements du premier en étant sensiblement plus ambitieux. On préconise une baisse de 50 % des nuitées hôtelières *grosso modo* jusqu'à la fin du mandat. Mais il ne s'agit pas de supprimer les nuitées pour que les gens restent dehors, le but est de mettre quelque chose en face, de l'hébergement, de l'intermédiation locative, mais pas que du logement, parce qu'une partie de ces personnes n'ont pas accès au logement pour des raisons de situations administratives dites complexes.

Nous avons aussi appelé, dans notre rapport, à un plan massif de sortie de l'hébergement parce que, même dans le cadre d'un hébergement de meilleure qualité, il y a une aspiration des familles, des enfants, à avoir une vraie forme d'autonomie. Ce plan massif de sortie de l'hébergement, pour nous, passe par un certain nombre de mesures et notamment une véritable réflexion, une facilitation, une accélération de l'accès au droit de séjour. Nous préconisons que soient envisagées les différentes modalités pour que les familles qui sont sur le territoire français depuis deux ans puissent être régularisées afin de pouvoir accéder à une autonomie aussi importante pour les parents que pour les enfants. Nous reprenons aussi dans notre rapport un certain nombre de mesures sur les mineurs non accompagnés.

Alain REGNIER (coprésident du groupe 5) : Ce qui a vraiment prévalu dans les travaux du groupe, c'est ce fil conducteur de l'humain et du respect de la dignité des personnes.

Il fallait que l'on s'attaque à des situations que nous avons qualifiées d'inacceptables, comme Christine vient de le rappeler. La question des familles à l'hôtel dont certaines sont là depuis un nombre d'années inimaginable parfois. Comment, dans ce cadre-là, imaginer un parcours pour l'enfant et un potentiel d'espoir dans notre société ?

Les mineurs non accompagnés, nous avons essayé d'évoquer uniquement la question de l'accompagnement. Nous n'avons pas pris de position sur les questions de fond, sachant qu'il y avait, pendant toute la durée du travail du groupe, un rapport qui avait été commandé par le Gouvernement à l'ADF et à différentes inspections générales. Nous nous sommes focalisés sur l'accompagnement en réaffirmant la nécessité pour nous de mettre un terme à l'utilisation de l'âge osseux et de toujours privilégier l'approche du droit de l'enfant par rapport à une approche plus sécuritaire.

Et puis, bien entendu, parmi les mesures symboliques qui rentrent dans la dignité des personnes, il y a le respect de la vie privée des personnes dès lors qu'elles sont dans les structures d'hébergement. Il faut s'organiser pour l'assurer et nous proposons à cet égard que dans chaque structure d'hébergement, il y ait un travailleur social ou un intervenant social qui soit formé pour savoir répondre à cette question.

Tout ce que nous avons proposé, c'est encore une fois d'être dans des processus qui ne laissent pas les gens s'enliser dans des situations de grande exclusion et de rétablir une chance pour chacun.

Joëlle MARTINAUX (coprésidente du groupe 6) : Mathieu Klein avec qui je coprésidais ce groupe a malheureusement été obligé de se décommander, il me revient donc de présenter les grands axes de notre réflexion et les propositions pour piloter au mieux cette lutte contre la pauvreté à partir des territoires.

Tout d'abord, et on le retrouve dans tous les autres groupes, cette volonté de remettre la personne concernée au cœur des décisions et de s'adapter à ses besoins, et non demander aux personnes de s'adapter au système et au fonctionnement.

Pour cela, trois principes : proximité et d'accessibilité, lisibilité et simplification, articulation des interventions et complémentarité des acteurs. Il faut arrêter d'opposer ces derniers ou d'imposer les cloisonnements, ce qui est souvent à l'origine de tous ces constats de rupture, que tous, les uns et les autres, rencontrons au quotidien.

Le principe de proximité et d'accessibilité conduit à mettre au plus près des personnes concernées une porte d'entrée, de premiers recours, de première urgence. Nous avons confirmé que cette porte devait être à l'échelle communale ou intercommunale, portée par les CCAS, les CIAS ou des associations qui peuvent être aussi sur le terrain quand ces deux niveaux connaissent des difficultés. Nous avons rappelé la volonté, et c'est déjà la façon de fonctionner des CCAS et des CIAS, de décroisonner complètement et de mieux articuler les actions avec les acteurs associatifs de terrain qui sont également ces premiers recours pour un grand nombre d'usagers.

Pour la lisibilité et la simplification, l'échelle départementale apparaît, la meilleure échelle qualifiée pour accompagner sur le terrain ces politiques sociales. Cela nous a entraîné à proposer une réorganisation de cette échelle départementale, avec une volonté de décroisonnement, c'est-à-dire le Conseil départemental en lien avec la DDCS, en lien peut-être demain avec la CAF, une volonté que ces trois acteurs fonctionnent sous une même coupole au service aussi bien des acteurs de terrain que des personnes qui ont besoin d'elles. La volonté est également d'impliquer les citoyens, c'est-à-dire les citoyens concernés, en leur donnant la parole, en leur permettant de s'exprimer sur leurs réels besoins, et en les impliquant, comme n'importe quel citoyen, en fonction de leurs capacités et de leurs possibilités de reprendre confiance avec les institutions, les faire acteurs de leur parcours. Il y a aussi cette volonté de mobiliser encore plus la population, les citoyens, dans cet élan de solidarité et de travailler avec les uns et les autres, parce qu'il y a certaines expériences qui ont montré que la participation citoyenne sur les territoires cela marchait.

Et l'Etat ? Il doit veiller à ce que cette stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté soit déclinée sur tous les territoires. Pour cela nous avons proposé l'échelle régionale, un observatoire de ce qui se passe sur les territoires, avec un certain nombre d'évaluations à définir. Nous avons évoqué aussi le CNLE pour travailler plus finement sur ces critères d'évaluation de l'action sur le terrain, aussi bien qualitatifs que quantitatifs. L'idée de bonus ou de malus des acteurs sur le territoire a émergé pour veiller à ce que l'ensemble du territoire de notre pays soit actif dans cette stratégie. Enfin, parce que tous les départements et tous les acteurs disent que le RSA géré au niveau des départements n'est pas forcément la solution, nous proposons de recentrer son paiement à l'échelle nationale.

Nous avons bien sûr entendu aussi l'ensemble des associations qui disaient leurs difficultés à fonctionner. Nous préconisons des contrats d'objectifs bien formalisés avec l'ensemble des acteurs de terrain et l'organisme départemental, avec des financements pluriannuels, et une logique d'ingénierie sociale au service des associations et des autres acteurs, pour monter les projets, pour répondre aux appels à projets et pour gérer administrativement et financièrement leur organisation. En effet, leur première mission est bien de monter les actions sur le terrain et d'être déchargées de toutes les contraintes administratives et financières.

Etienne PINTE (Président) : Je vous remercie. Ces présentations illustrent la richesse des travaux que vous avez conduits avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre la pauvreté et la précarité, aussi bien au niveau national que territorial et qui s'est nourri aussi d'expériences, de rapports de personnes qualifiées et de la parole des personnes au premier chef concernées.

Avant de donner la parole aux membres du conseil, monsieur le délégué pouvez-vous nous éclairer sur le calendrier du Gouvernement pour choisir ses priorités, pour y adosser un financement ? Et enfin, comment va-t-on gouverner cette modification de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Bien sûr la priorité est donnée aux enfants et aux jeunes, mais il est bien évident que nous souhaitons élargir le spectre d'intervention des uns et des autres en matière de lutte contre la pauvreté au-delà des enfants, des jeunes et de leurs familles. Le calendrier est important. Vous avez dit tout à l'heure fin du mois. Est-ce que c'est la fin du mois de mars ou la fin du mois d'avril ? Je pense qu'il faut que nous ayons un minimum de lisibilité sur le processus de décision du Gouvernement.

Olivier NOBLECOURT (Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes) : Le processus actuel de travail interministériel passe, comme vous le savez, par ce que l'on appelle des RIM, des réunions interministérielles. Les décisions du Gouvernement y sont arbitrées, des « bleus » sont établis ce qui caractérise et officialise une décision gouvernementale et vaut engagement budgétaire. Nous avons un cycle de réunions interministérielles, qui court jusqu'au milieu du mois d'avril au minimum et qui doit nous permettre d'avoir l'essentiel des arbitrages sur cette prochaine stratégie. Le Président de la République est évidemment directement informé.

Nous avons déjà eu avec le ministre des solidarités et de la santé un temps de travail sur les préconisations des différents groupes de travail. Il y a eu une réunion des ministres concernés en présence du Premier Ministre, il y a très peu de temps, qui a permis de confirmer que tous se retrouvaient dans la démarche que j'anime au titre de la délégation interministérielle.

Là-dessus, je crois que l'on a une force collective importante, puisque les ministres ont confirmé leur engagement dans cette démarche, les directions d'administration centrale ont été associées tout le long du processus et ont apporté leur expertise.

Nous sommes dans le temps des décisions qui devraient, je l'espère, intervenir au plus tard la troisième semaine d'avril. Et à partir de là, nous aurons l'annonce de la stratégie elle-même qui devrait revenir au Président de la République ou au Premier Ministre, selon les contingences de l'actualité nationale et internationale. Le Président a annoncé qu'il la porterait, donc nous sommes dans ce schéma là mais il peut y avoir des contraintes calendaires sur lesquelles nous n'avons aucune prise.

Nous avons travaillé en temps masqué, c'est-à-dire que nous avons fait en sorte que les propositions des groupes de travail soient mises dans une « moulinette » d'expertises interministérielles en temps réel. Beaucoup a déjà été fait, sur les préconisations essentielles des différents groupes de travail qui viennent de vous être présentées et sur ce que j'avais pu déjà vous indiquer il y a un mois, nous avons un socle de mesures qui font l'objet aujourd'hui d'un consensus assez large au plan gouvernemental.

Ce qu'il faut maintenant, c'est évidemment avoir les arbitrages, y compris budgétaires, légitimement vous serez très attentifs à cette dimension-là. Nous sommes aujourd'hui dans cette temporalité. On ne peut pas d'un côté demander à autant d'acteurs de se mobiliser en un temps très concentré et de produire des propositions fortes et transformantes, et d'un autre côté ne pas se donner le temps nécessaire et utile pour réellement investiguer les mesures, les travailler techniquement et faire en sorte que l'on ne parte pas à l'aventure. Chaque semaine se tiennent deux à trois réunions interministérielles pour valider l'ensemble des dimensions de la stratégie.

J'espère, monsieur le Président, pour tous les membres du CNLE, en vous remerciant une fois encore de tous les échanges que nous avons ce matin, que nous serons à la hauteur de votre exigence.

Sur l'aspect gouvernance, évidemment, tout cela n'est pas sans lien, il y a deux éléments à retenir.

Le premier, c'est que nous ne serons pas sur une gouvernance nationale classique, puisque la stratégie doit être mise en œuvre selon un processus de contractualisation avec les acteurs des territoires, c'est ce que Joëlle Martinaux vient de vous expliciter. L'idée est que l'Etat fixe un cadre d'engagement avec des objectifs partagés et que les collectivités et les départements, mais pas seulement, s'engagent à mettre en œuvre ces objectifs avec des moyens de l'Etat pour y concourir et pour les aider, et que la gouvernance soit dans la logique régionalisée. Donc un pilotage à partir des territoires. Nous aurons ensuite une gouvernance nationale assez légère, avec à la fois un cadre de conférences nationales d'échanges entre acteurs, évidemment à partir des territoires, un cadre de pilotage national qui a toujours été et restera le CNLE. Il n'y a pas de raison d'inventer je ne sais quel nouvel espace, la loi a déjà donné au CNLE cette responsabilité. Pour moi, c'est le cadre qui doit rester mobilisé et qui est légitime pour piloter les politiques de lutte contre l'exclusion. Donc il faut absolument le maintenir. Et nous aurons, vous le savez, à nous appuyer sur le concours d'un Conseil scientifique, notamment pour tout ce qui est pilotage des indicateurs de réussite de la stratégie. Ces indicateurs seront aussi ceux qui permettront de contractualiser les objectifs que j'évoquais tout à l'heure. Donc une gouvernance nationale CNLE, avec évidemment les appuis de la Direction générale de la cohésion sociale, du Conseil scientifique, de la délégation interministérielle. Un pilotage des mesures elles-mêmes, s'il faut parler de mesures et d'objectifs, territorialisés et contractualisés entre l'Etat et les collectivités et, demain, j'espère aussi les associations. Des mesures d'efficacité qui seront vérifiées par des conférences annuelles. Et un cadre d'échange de bonnes pratiques entre les différents acteurs.

Voilà, Monsieur le Président, comment, pour l'instant, nous imaginons la suite des travaux. J'espère que, très prochainement, nous pourrons revenir devant vous pour vous présenter un schéma et recueillir votre avis sur un schéma de gouvernance véritablement stabilisé.

Discussion

Etienne PINTÉ (Président) : Merci beaucoup de toutes ces précisions. Nous allons prendre les questions trois par trois. Nous allons les regrouper de façon à ce que l'on puisse plus facilement demander à Olivier Noblecourt et aux coprésidents de répondre. Monsieur Villez des petits frères des Pauvres, madame Karsenty et monsieur Moriau de Médecins du Monde, et Madame Grelet- certains, Sénatrice.

Alain VILLEZ (les petits frères des Pauvres) : Merci, monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord féliciter les groupes de travail sur la qualité des préconisations qui sont extrêmement intéressantes. Simplement, je constate, comme je l'avais fait d'ailleurs à notre dernière réunion plénière, que nombre de ces préconisations dépassent l'échelle et les classes d'âge qui sont explicitement visées par l'intitulé de la stratégie. C'est une fois de plus pour exprimer ma relative frustration de ne voir dans aucun des groupes de travail explicitement posée la lutte contre le cloisonnement des politiques publiques de lutte

contre l'exclusion en fonction des âges. Notamment dans le groupe 4 et le groupe 6, nous aurions souhaité, pour notre part, qu'il y ait quand même plus explicitement l'affirmation de la nécessité, d'une part, de repositionner les jeunes dans l'échelle des âges - je crois que le côtoiement de personnes de génération vieillissante est extrêmement important-, et d'autre part parler des familles. Dans la famille, il y a aussi des vieux, il ne faut pas l'oublier. C'est sans doute à ce niveau-là que je déplore le manque de mesures explicites. Je pense également à la lutte contre l'isolement, cela a été évoqué, mais mériterait d'être repositionnée afin d'être abordé en transversalité. Au niveau du groupe 6, on aurait pu trouver des préconisations dans ce domaine pour dépasser le cloisonnement des politiques publiques que tout le monde déplore. Dans le fond, à ce stade, on se réinscrit dans cette discrimination par l'âge des politiques publiques de lutte contre l'exclusion, ce qui est, pour ma part, dommage.

Anick KARSENTY (médecins du monde) : Moi aussi j'admire le travail qui a été fait, globalement. Mais évidemment, il y a un « mais ». Le « mais », vous y avez déjà un peu répondu, mais évidemment vous n'avez pas la réponse globale, ce sont les moyens. Quand j'entends « amélioration de l'attribution des places en crèche », oui l'ambition c'est bien, mais il faut encore qu'il y ait des places. Sur la restauration scolaire, c'est très intéressant mais là encore, quels moyens ? Qu'en est-il aussi des personnes « complètement » étrangères, c'est-à-dire qui ne rentrent pas dans le cadre des minima sociaux ? Il y a aussi deux ou trois choses qui m'ont gênée, en particulier dans le groupe 2, une des premières lignes parle « des jeunes Français ». J'avoue que j'aurais préféré « les jeunes vivant en France ». Il y a autre chose qui m'a un tout petit peu gênée, c'est quand on parle, dans le groupe 3, « d'un accès à des biens, au niveau de l'alimentation, à prix réduit ». Là aussi, j'aurais bien aimé « des biens de qualité à prix réduit » parce que dans certaines grandes surfaces ce que les personnes pauvres mettent dans leurs caddies ce ne sont pas des biens de qualité.

Je suis ravie de voir les MNA cités. Merci, Monsieur Régnier de dire qu'il ne faut plus se baser sur l'âge osseux. Depuis longtemps Médecins du Monde le demande.

Bernard MORIAU (médecins du monde) : Je vais intervenir, comme j'interviens souvent, sur la question du non-recours, du droit à la santé (CMU, ACS et aide médicale Etat). Cette question était déjà centrale il y a cinq ans lors de l'élaboration du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Cette question reste extrêmement cruciale en 2018. Le groupe de travail numéro 5 fait plusieurs propositions importantes qui vont dans le bon sens pour lutter contre ce non-recours.

La première proposition, c'est la suppression de l'ACS pour la remplacer par une CMU contributive, c'est-à-dire avec une participation de chaque assuré sur la tranche actuelle des revenus entrant dans le champ de l'ACS. Cette proposition permettrait de lisser les effets de seuil importants existants aujourd'hui entre CMU et ACS et entre ACS et le droit commun. Cette proposition ressemble beaucoup à la proposition qui avait été faite à l'issue d'une recherche-action de la 55^{ème} promotion de l'Ecole nationale supérieure de la Sécurité sociale en 2017, qui était dirigée par le Fonds CMU, qui proposait une refonte complète du dispositif ACS sur la CMU complémentaire.

La deuxième proposition est évidemment le renouvellement automatique de la CMU-C pour les allocataires du RSA.

La troisième proposition est très importante pour nous, parce que, il y a cinq ans, on n'en parlait pas officiellement c'est l'attribution de la Carte Vitale aux bénéficiaires de l'AME afin de faciliter le traitement administratif de ces patients et de lutter contre les refus de soins. Vous ne parlez pas de la généralisation du tiers-payant sur la part obligatoire qui aurait été l'échelon « juste au-dessus », pour lisser encore l'effet de seuil. On aurait ainsi trois niveaux : le premier niveau : CMU et AME inclus, le deuxième niveau : CMU contributive et le troisième niveau : la généralisation du tiers-payant sur la part obligatoire.

Anick KARSENTY (médecins du monde) : Si effectivement l'AME est fondue dans la PUMA, la Carte Vitale est automatique

Nadine GRELET-CERTENAIS (sénatrice) : Merci et félicitations pour les travaux des groupes et leur restitution aujourd'hui. Tout ce que vous dégagéz de vos conclusions demande une certaine professionnalisation de tous les corps de métiers, quels qu'ils soient, de tous les acteurs. Vous demandez une grande articulation et on ne peut qu'être en accord avec cette façon de travailler. On parle de médiation, de dialogue, d'accompagnement etc..., notamment avec les citoyens qui sont inclus dans ces actions-là. Cela suppose bien évidemment des formations et des cultures professionnelles aussi, sans doute, qui doivent être modifiées parce que j'ai pu constater quelques fois, qu'au-delà des bonnes volontés de certains professionnels, de certaines associations et de certains organismes, il y a tout toute une culture à intégrer et qui demande du temps. Tout cela pour vous dire qu'au final le temps, ce sont aussi des moyens financiers, et c'est là où il faudra faire très attention, d'autant plus après avoir lu le programme national de réforme dans lequel est rappelé le cadre de politique budgétaire contraint, au regard des demandes et exigences, notamment en matière européenne.

Sur le plan articulation, j'inclurais parmi les professionnels, les médecins, le monde médical, et notamment le monde des médecins généralistes qui, on le sait, sont des acteurs difficiles à mobiliser pour l'avoir constaté quelquefois sur différents points sur les territoires, notamment parce qu'il y a un problème de surcharge de travail et surtout de désertification médicale. C'est une problématique que l'on a sur nos zones rurales. Il faudra en tenir compte. Et sur l'accompagnement lissé, sur le groupe 5, j'ai vu le témoignage d'organismes et de salariés de certains organismes sociaux tels la CPAM, l'URSSAF ou la CAF qui regrettaient un certain « saucissonnage » des prises en charge dû au fait qu'on leur demandait toujours plus d'effectivité, plus de performance.

Et puis, dernier point, sur toutes ces actions de cadrage, de référentiels, de contrats d'objectifs, qu'elles soient à tous les niveaux, ma réflexion est d'appeler à l'attention. Dans le cadre de ces contractualisations, il faut veiller à ne pas être trop rigide dans les fonctionnements et ne pas rompre avec les initiatives spontanées et les expérimentations de nos acteurs de terrain. Il faut être attentif à ne pas casser avec certaines dynamiques d'équipe qui, quelquefois, se trouvent confrontées à des cadres un peu trop rigides, ça ne rentre pas toujours dans la case, etc... C'est toute la vigilance à laquelle je souhaitais vous appeler. Merci.

Joëlle MARTINAUX (coprésidente du groupe 6) : Notre plan n'est pas de redéfinir des axes d'action, en tout cas pour la mission du groupe 6. C'était de définir la façon de favoriser l'application des actions justifiées par le territoire. C'est bien redonner la liberté au territoire de choisir ses axes en fonction de son analyse des besoins et de sa spécificité et de favoriser cette mise en place. Quand on propose cette coupole départementale où l'ensemble des acteurs institutionnels se retrouvent avec le département, avec la DDCS, avec la CAF, c'est assez ambitieux. On imagine que, demain, l'ensemble des services avec la caractéristique des représentants des territoires et des représentants des cadres du social se retrouvent ensemble justement pour éviter ces ruptures, pour éviter ce que vous dites, Madame la sénatrice, de la personne qui ne rentre pas dans la bonne case, pour éviter ces ruptures d'âge. On part de la personne et, en fonction de cela, on l'accompagne, on essaie de mettre en place des dispositions qui permettent de l'accompagner tout au long de son parcours sans rupture d'âge justement, que ce soit du plus jeune au plus grand âge.

Nous n'avons pas beaucoup de temps pour décliner cela, il faut lire nos propositions. En tout cas la volonté que nous avons eu à travers ces propositions, c'était justement d'arrêter les ruptures, d'arrêter que l'on dise à quelqu'un : « ce n'est pas le bon guichet, allez ailleurs ». Arrêter également que les associations se retrouvent avec dix demandes de subventions pour une même action.

Fiona LAZAAR (coprésidente du groupe 2) : Merci pour votre vigilance, effectivement, on a bien écrit les « jeunes Français ». On propose de modifier le texte, si c'est encore possible, et de retirer le mot « Français », puisque l'on s'adresse bien l'ensemble des jeunes sur le territoire.

Etienne PINTE (Président) : Je vais repasser un instant la parole à Olivier Noblecourt, parce que je voudrais qu'il réponde à la réflexion de Monsieur Villez sur les problèmes de décroisement des âges.

Olivier NOBLECOURT (délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes) : Je suis en effet très ennuyé que vous ayez encore ce ressenti, monsieur, parce que l'on a essayé de faire exactement l'inverse. Pas un rapport ne commence sans rappeler l'enjeu d'accès au droit commun, l'enjeu de décroisement, l'enjeu de sortir des cases. Pour moi, si on fait un sort à une injustice ou à un cloisonnement historique, c'est plutôt à l'injustice qui faisait que la situation des enfants en situation de pauvreté n'était pas prise en compte en tant que telle dans les politiques publiques. C'est-à-dire que jusqu'à présent, il y avait une forme d'indifférence des politiques publiques à la situation singulière des enfants en situation de pauvreté, alors que ce sont les plus exposés. Au travers cette stratégie on cherche déjà à sortir de cette situation, mais jamais en enfermant ou en resserrant les politiques publiques.

L'approche assumant une priorité aux enfants et aux jeunes n'est en aucun cas une restriction du champ des politiques sociales, n'est en aucun cas la volonté de rétablir une politique de ciblage par public dont on sait qu'elle est néfaste aux objectifs que nous voulons poursuivre. Je redis que les inflexions de politiques publiques contenues dans la nouvelle stratégie s'adosseront aux dynamiques déjà permises par le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et que nous ne nous inscrivons pas en rupture par rapport aux précédents plans, mais bien en continuité avec un certain nombre d'inflexions nouvelles.

Ce que vous avez dit sur la lutte contre l'isolement, vous avez raison, ce sera dans la stratégie nationale. Ce que vous avez pu dire sur l'appui aux familles à travers les âges et les parcours, ce sera dans la stratégie nationale. On en a très peu parlé, parce qu'avec les lettres de mission initiales nous étions très centrés sur cet angle mort de la prise en compte de la pauvreté de l'enfance et des jeunes sur lequel nous voulions agir, mais la question fondamentale par exemple l'accès à l'emploi et l'accompagnement renforcé des publics les plus éloignés, ces enjeux-là seront très importants dans la stratégie. Ils sont évoqués dans beaucoup de groupes, soit en filigrane, soit avec certaines mesures très précises, les questions d'accès à la

formation pour les jeunes, les questions de l'accompagnement renforcé pour les publics les plus éloignés, par exemple dans le GT 5, le groupe 3 aussi sur l'accès au logement, l'accès à la santé. Tout cela fera bien partie de la stratégie nationale. Nous ne voulons pas réintroduire de cloisonnement et essayons à tout prix de ne pas alimenter les silos, même la matrice de contractualisation que l'on va proposer, c'est justement fait pour casser les silos, parce que c'est une chose de vouloir casser les silos au plan national, c'en est une autre d'avoir une organisation territoriale capable de le faire.

Nous voulons sortir de l'incantation et faire en sorte que la stratégie se traduise concrètement. Très clairement nous travaillons à ce que les objectifs de politique publique, qui seront des objectifs transversaux et pas de ciblage ou de resserrement sur des publics, soient bien des objectifs qui se traduisent par des décroisnements sur les acteurs des territoires. Quand Joëlle Martinaux vous dit que l'on va totalement libérer la capacité par exemple, de transférer des compétences entre collectivités, caisse de sécurité sociale, acteurs des territoires, c'est justement pour décroisner. Donc le but c'est cela, vraiment. On va tout faire, cher Monsieur, pour vous convaincre que cette stratégie sera un plus pour le décroisnement, et certainement pas un moins.

François SOULAGE (UNIOPSS) : Au nom des associations du collectif Alerte, nous voudrions insister sur quelques points.

Le premier, c'est autour des ressources des familles. Il y a, dans le rapport, des choses très intéressantes, notamment lorsque l'on parle de la refondation des minima sociaux. Je pense que c'est vraiment un des aspects essentiels. Si on n'améliore pas la ressource des familles, on ne pourra pas réaliser les objectifs du plan. Je pense qu'il faut beaucoup insister sur cette question.

Le deuxième point porte sur les jeunes, le soutien très fort que nous apportons à cette proposition du Parcours AJI. Là, il y a une évolution tout à fait intéressante qui d'ailleurs rejoint la question des ressources puisque derrière le parcours AJI, c'est bien la garantie de ressources dès lors qu'un jeune entrera dans un processus d'accompagnement et de formation. A partir de là, un regret, parce que cela ne me paraît pas aujourd'hui suffisamment clair, c'est que l'on n'a pas la même attitude pour les chômeurs de longue durée, parce que l'on a exactement la même position et la même préoccupation. C'est le problème de garantie de ressources, vous avez des chômeurs de longue durée, qui ne sont même pas indemnisés, qui n'ont plus rien, à qui on dit : « vous allez être en formation ». C'est la discussion que nous avons eu d'ailleurs avec les partenaires sociaux sur la réforme de la formation professionnelle.

Comment articule-t-on les propositions avec la réforme de la formation professionnelle et avec la réforme de l'allocation chômage ? Notre crainte est que l'on avance en parallèle et que l'on n'arrive pas à travailler ensemble. Si la stratégie n'est pas en lien avec tout ce qui est monté par le ministère du travail, on n'avancera pas. Il nous semble que la question de l'emploi ici, on la focalise trop sur les jeunes en situation de rupture. C'est important. Mais nous devons aller un peu plus loin, et toute la question de l'emploi doit avancer sur cette question. Les chômeurs de longue durée, pour nous, c'est important.

Le troisième point c'est le travail social. On avait signalé, et je pense d'ailleurs que vous l'avez noté, que l'on a besoin d'avancer sur la question du travail social. Cela a été évoqué ce matin par le délégué. C'est moins évident quand on lit les rapports concernant la reprise du plan d'action pour le travail social. Je pense notamment à la question du décroisnement. Je vis actuellement l'expérimentation des référents de parcours, on est dans du décroisnement « à fond ». Il y a des choses qui ont bougé. Je pense qu'il faut que l'on avance là-dessus. Dans les rapports, ce n'est pas d'une clarté évidente. Je sais que, du côté de la délégation, vous êtes bien au courant de la question, mais on insiste sur ce point.

Et puis le dernier point est sur la gouvernance. Madame Martinaux, vous avez raison, les coupoles départementales, voire leur redescende au niveau des territoires, nous souhaitons très concrètement que, dans les contractualisations qui vont être menées entre les acteurs, vous n'oubliez pas de contractualiser avec des acteurs importants que sont les associations. Parce qu'une fois de plus, on risque d'avoir le phénomène, il y aura une contractualisation entre l'Etat, les ARS, Pôle Emploi, et on nous demandera d'exécuter. Cela ne marche pas ! Cela ne peut pas marcher ainsi, ce n'est pas possible. Sans parler de la participation, c'est la même chose. Comment, dans ces coupoles, va-t-on intégrer la totalité des acteurs ? C'est un enjeu. Je vous fais une proposition, je vous l'ai déjà faite, monsieur le Délégué : les préfets de la République ne peuvent-ils pas avoir une lettre de mission claire sur cette mission ? Je prends l'exemple de mon département : faute de directives au préfet, on a organisé des tas de réunions, on a abouti à des tas de plans sauf que le préfet n'a pas cherché à contractualiser, avec personne.

Henriette STEINBERG (Secours Populaire) : Tout d'abord, merci aux groupes de travail.

Nous avons une grande confiance dans les capacités du terrain. Nous le pratiquons sous forme décentralisée dans près de deux mille lieux en France. Nous partageons l'idée de la circularisation des expériences réussies, tout en apprenant des difficultés rencontrées, là aussi, de façon circularisée.

Pour autant, nous avons une question : où et par qui sera travaillé la présence corrélative et concrète des politiques publiques et des services publics ouverts à tous, avec des personnels qualifiés et pérennes sur l'ensemble du territoire ? Quid du rapport ou du lien avec le programme Action publique 2022.

Question complémentaire : ne pourrions-nous inviter les qualités CNLE à appeler à faire cesser les contrôles osseux ?

Jérôme VIGNON (ONPES) : Moi aussi je suis tout à fait admiratif du travail fait en aussi peu de temps.

J'ai une question pour le groupe 3. Il est souvent question de fonds nouveaux pour mieux réaliser des péréquations entre des collectivités ou pour avancer dans des moments où nous avons besoin que, temporairement, une action soit soutenue et « rapportera » ensuite plus tard. Il y est beaucoup question de fonds dans les rapports, pas seulement dans celui du groupe de travail 3. Cela est un peu compliqué alors que nous prônons la simplification. Est-ce que ce serait réaliste de demander que le FEDER, qui est un fonds européen auquel la France émarge et qui sait faire des fonds revolving, puisse être a priori préempté partout où on suggère qu'un fond dédié soit créé, par exemple, pour les points budget ou pour la lutte contre la précarité énergétique.

Et lorsqu'il s'agit de dépenses de fonctionnement nouvelles, que l'on vise, cela veut dire que l'on estime que la péréquation entre les communes ou entre les départements au niveau national n'est pas bien faite. Est-ce que ceci ne signifie pas, quand l'insuffisance de péréquation est visée par des fonds nouveaux, que les critères d'attribution des subventions nationales devraient être revus à la lumière des inégalités d'aptitude à financer les cantines scolaires, pour prendre juste un exemple ?

Pour le groupe numéro 1, qui développe des propositions sur le soutien à la parentalité, comme le groupe numéro 3, il y a une question sur les familles monoparentales, une question récurrente, ancienne. Mais leur explosion dans notre pays et l'explosion du nombre d'enfants en familles monoparentales soulèvent la question de l'existence de pères, dans beaucoup de cas. Je n'ai pas vu dans le rapport, dans cette aide à la parentalité la réapparition de la figure paternelle qui n'est pas inscrite dans nos traditions.

Pour le groupe numéro 4, je suis un peu choqué par la virulence du ton de l'introduction qui nous propose une refondation complète de notre perspective de lutte contre l'exclusion au nom du non-recours. Depuis plusieurs années ce thème du non-recours est abordé. Nous avons fait des progrès. Le rapport va beaucoup trop loin, donnant le sentiment qu'il faut changer du tout au tout, en particulier quand on dit, à la page 4, de « *s'attaquer à l'enjeu de l'accès aux droits et aux services requiert de refonder notre vision du pacte social* ». Refonder notre vision du pacte social, c'est revenir à ces fondements qui supposent des équilibres entre les droits et les devoirs. La notion de responsabilité est absolument absente de l'introduction de ce groupe de travail numéro 4. La notion de droit est utilisée, à mon avis, de manière parfois abusive par exemple « Le droit des adolescents à une vie épanouie », cela va supposer que l'on définisse ce qu'est une vie épanouie, sinon cela n'a pas grand sens. Créer les conditions oui, mais multiplier le recours à la notion de droit pour ce que l'on cherche ici, me semble abusif. Est-ce que l'on veut supprimer, en matière de RSA, l'engagement réciproque, par exemple ? Dans des rapports qui sont destinés à la construction de la stratégie de prévention de la pauvreté des jeunes, s'exonérer complètement de cette perspective de les mettre en situation d'autonomie donc de responsabilité, me semble aller trop loin.

Dans le rapport numéro 5, il y a quelque chose de tout à fait courageux qui est soulevé, le c'est le problème de la régularisation des familles avec enfants en situation irrégulière depuis longtemps. C'est un sujet extrêmement difficile et capital. Est-ce que ce ne serait pas aussi au CNLE de le traiter, à un moment donné ?

Je termine par le groupe numéro 6, les fameuses coupes. Si Pôle Emploi ou la CAF n'arrivent pas toujours à coopérer, ce n'est pas nécessairement de leur faute. Les conventions générales d'objectifs impriment des injonctions verticales qui sont fortes. Ne faudrait-il pas, je ne sais pas si cela a été fait dans le cadre des groupes, demander aux institutions incriminées d'expliquer dans quelles conditions elles seraient en mesure de coopérer au niveau départemental ?

Je termine, page 18, il est dit de manière juste qu'il n'existe pas actuellement en France d'institution qui garantisse une coopération en amont du bloc des départements et de l'Etat. Autrement dit, vous dites qu'il n'est pas possible que les départements puissent être associés à la conception des minima sociaux que par ailleurs, à juste titre, vous voulez recentrer sur l'Etat. A quoi pensez-vous, si cela n'existait pas ? Et pourquoi une instance comme le CNLE ou les départements et tous les partenaires représentés ne pourraient pas servir à ce type de concertation, ou alors les commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat ? Là, je suis vraiment intrigué. Que proposez-vous ?

Nathalie CASSO-VICARINI (coprésidente du groupe 1) : Vous avez tout à fait raison, la question des pères est centrale dans le soutien à la parentalité. Les familles monoparentales, c'est un tiers des familles pauvres, aujourd'hui. Ce sujet a été largement discuté au sein de notre commission. Nous prévoyons deux espaces qui vont évidemment concerner les pères, qui doivent être aussi impliqués que les mères auprès des jeunes enfants, les lieux-pivots et le parcours de parentalité.

Les lieux-pivots sont des lieux qui existent et qui vont pouvoir être identifiés comme des lieux de transition entre la maternité et l'accueil formel du jeune enfant. Ces lieux de soutien et d'accompagnement à la parentalité accueillent déjà et accueilleront différemment probablement les pères et les mères qui ont besoin. Aujourd'hui, 77 % des familles se révèlent être en besoin de soutien dans leur parentalité, des pères comme des mères. On a bien compris à quel point on doit donner leur place, autant aux pères qu'aux mères surtout à la lumière de la visite que nous avons faite chez ATD Quart Monde à Noisy-le-Grand. Ils ont toute leur place à condition qu'ils soient coopératifs dans la démarche.

Deuxième chose, le parcours de parentalité pourrait démarrer au quatrième mois de grossesse, puisque l'entretien prévu à ce terme avec un professionnel de santé a pour but de parler librement de toutes les questions liées à la grossesse. C'est le seul temps d'écoute et d'échange, non médical, qui aborde tous les sujets, suivi de la grossesse, préparation à la naissance, accouchement, allaitement, accueil, soins.... C'est un moment très propice pour une mère en devenir pour accueillir des propositions de soutien à la parentalité. Un carnet de parentalité pourrait être remis à cette occasion-là, il sera à partager avec les pères dès la naissance, pour découvrir des lieux formels d'accueil mais aussi des lieux de soutien à la parentalité et un accompagnement global autant pour les pères que pour les mères.

Christine LACONDE (coprésidente du groupe 5) : Nous sommes tout à fait d'accord sur le fait que le CNLE se positionne, s'engage sur la question de la régularisation. Je pense que plus on est nombreux à aller dans ce sens, mieux ce sera. L'approche pourrait aussi consister à mettre en lumière la façon dont la non-régularisation entraîne les gens dans des corners de nonaccès aux droits. Il serait utile un jour que soit mesuré le coût de la non-régularisation, il y a coût humain, mais aussi un coût économique absolument considérable.

Juste une petite remarque sur le travail social. Nos propositions sont modestes mais une d'entre elles mérite d'être signalée, c'est l'idée que les travailleurs sociaux doivent apprendre à mesurer les compétences, ce qui n'est pas vraiment dans la culture du travail social. Nous préconisons qu'il y ait un travail qui soit fait avec les personnes accompagnées, qui associe évidemment le CNLE et le Conseil supérieur du travail social pour, peut-être, refonder certains aspects de l'enseignement des travailleurs sociaux.

Joëlle MARTINAUX (coprésidente du groupe 6) : Si on a choisi l'échelle départementale pour coller au mieux aux spécificités des territoires du département, c'est bien pour favoriser des actions innovantes expérimentales ou spécifiques de chacun de ces territoires. Pour ceux qui s'inquiètent sur la prise en compte des associations, nous voulons une relation de confiance également entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations. Nous prenons conscience qu'il faut favoriser un financement global des acteurs associatifs, quelque chose d'important à partir d'un fonds commun abondé par chacun des financeurs concernés par l'action, sur une base pluriannuelle, par le biais de contrats d'objectifs et de moyens. Nous voulons que soit favorisée l'évaluation tant quantitative que qualitative de leurs objectifs. Nous voulons faciliter l'information et l'organisation de ces acteurs et que soient mises à leur disposition toutes les aides d'ingénierie en matière de montage d'actions. Enfin, nous avons voulu fortement pouvoir favoriser les expérimentations et les innovations sociales bien souvent portées par les acteurs associatifs.

Olivier NOBLECOURT (délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes) : Nous sommes en plein accord avec ce qui a été exprimé au nom du collectif Alerte. Les priorités sont bien entendues, bien reçues, et nous allons faire le maximum pour les porter. Je voudrais dire aussi à madame Steinberg, parce que son interpellation est tout à fait majeure, que nous sommes conscients que l'on ne peut pas faire tout et son contraire. C'est-à-dire que l'on ne peut pas, en même temps, développer l'accueil social universel, renforcer les logiques « d'aller vers » et diminuer ou réduire le service public de l'action sociale sur les territoires. Il faut bien, et c'est le sens dans lequel je reçois votre interpellation, que l'Etat soit cohérent là-dessus. La cohérence que nous voulons avoir, c'est une cohérence, d'abord, dans les responsabilités de chacun. C'est ce que Joëlle Martinaux et Mathieu Klein, dans leur rapport, appellent la solidarité des droits dont l'Etat est garant et la solidarité des engagements qui doit être pilotée par les départements. Le chef de file de l'action sociale, dans notre république décentralisée, c'est le département. Donc c'est d'abord avec lui que l'Etat devra contractualiser sur cette logique d'accès au droit et d'accueil social universel. Vous avez aujourd'hui des communes qui mettent en œuvre ces accès via leur CCAS, vous avez des métropoles qui ont pris des compétences et qui le font, des associations qui travaillent par délégation des collectivités ou des caisses de Sécurité sociale, des CAF ou des centres sociaux qui remplissent ce type de rôle sur le territoire. L'organisation territoriale est par essence protéiforme. Elle doit le rester. Et l'Etat doit être le garant d'un certain nombre d'effectivité en termes de droit. Nous aurons, là-dessus, à mettre des moyens pour que l'ensemble du territoire national soit bien couvert. Et, d'autre part, nous aurons à tirer les conséquences de cette contractualisation dans le cadre d'Action Publique 2022. Donc, vous avez raison, nous travaillons en lien avec l'ensemble des groupes d'Action Publique 2022, et nous sommes impliqués dans la réflexion de cette transformation de l'Etat à la fois centrale et déconcentrée. Bien évidemment, dans les réflexions qui sont sous-tendues par le rapport du groupe 6, cette nouvelle matrice de relations entre l'Etat et les collectivités, peut-être cette présence plus forte d'une ingénierie de contractualisation d'Etat à l'échelle régionale pour sortir de l'intimité départementale, -pour citer le rapport qui évoque ce type de problématiques entre le département, collectivités et le département, Etat déconcentré,- fait partie de nos pistes de

réflexion, sur lesquelles nous espérons des arbitrages dans les prochaines semaines. Mais l'interpellation raisonne fortement à mes oreilles. Soyez assurée que nous travaillons en ce sens.

Par rapport aux questions que posait Jérôme Vignon sur les différents fonds, votre remarque est parfaitement justifiée. C'est notre rôle, derrière, de rationaliser un peu tout cela, avec plusieurs logiques, il faut avoir un vrai fonds de contractualisation Etat-collectivité, c'est l'idée peut-être d'adosser au fonds d'appui des politiques d'insertion (FAPI) et au fonds de compensation. Ceci est en train d'être évoqué. Aujourd'hui des négociations sont en cours entre l'Association des Départements de France et le Premier Ministre, dans la logique des suites du rapport Bur - Richard et du rapport sur la compensation des taux de couverture des aides individuelles de solidarité. Il y aurait pour nous une opportunité importante à globaliser ces deux dynamiques contractualisées. Je ne vais pas rentrer dans la dimension technique, mais l'idée c'est d'avoir un « gros fonds de contractualisation » pour essayer d'avoir des réformes un peu plus structurantes et de faire en sorte que l'on sorte un peu des financements dits d'urgence que l'on réalimente, permettant à un système un peu dysfonctionnel de continuer tranquillement. C'est même le sens de ce que nous a demandé le Président de la République.

Deuxième point, nous proposons la création d'un fonds d'investissement social. Nous avons, dans le champ éducatif, dans le champ de la petite enfance, dans le champ de l'intervention sociale, un certain nombre de convictions. Nous avons besoin d'établir des preuves et de ne pas alimenter des logiques de posture. Nous devons donc nous donner les moyens de ses preuves, ce sera l'enjeu de ce fonds d'investissement social, s'il est validé.

Enfin, nous avons un certain nombre de fonds dédiés qui soit passeront par la contractualisation, soit auront une logique propre, par exemple, des dotations que l'on pourrait faire aux écoles pour les petits déjeuners, une dotation de solidarité rurale pour mieux aider certaines communes. Cela renvoie exactement à ce que vous disiez sur les inégalités territoriales pour mettre en place des tarifications solidaires de cantine. Un travail pourrait aussi être engagé sur la solvabilisation de l'accès des jeunes à des foyers de jeunes travailleurs, etc... On peut envisager de voir comment, avec l'Europe, on pourrait faire nous-mêmes un peu de péréquation. La piste que vous évoquez est intéressante, mais c'est assez abrupt, parce que, dès que l'on va sur le champ européen, il y a un challenge technique qui n'est pas simple. Nous allons essayer d'investiguer la piste que vous évoquez.

Dernier point sur le groupe de travail 4, votre remarque est intéressante, parce qu'elle traduit bien le fait que le groupe de travail a ressenti collectivement le besoin d'appuyer très fortement sur certaines dimensions. Je pense que cela n'est pas tant un déséquilibre dans les convictions qu'il porte que le sentiment d'équilibrer un rapport de l'opinion publique et des pouvoirs publics à ces questions de droits et de devoirs qui a dû sembler déséquilibré. Il me semble que, comme tout est question d'équilibre, quand on appuie très fortement sur les droits, c'est que l'on a le sentiment que, peut-être, l'exigence sur les devoirs en termes de représentation est parfois disproportionnée et qu'il y a une volonté du groupe de rappeler qu'il y a un certain nombre de droits qui doivent être garantis. Dans cette logique, le texte va en effet assez loin dans la réaffirmation d'un certain nombre de principes. Il n'y a pas de volonté de déséquilibrer les fondements de notre modèle social. Il s'agit de rappeler, par rapport à ce que sont les changements du regard sur la pauvreté que beaucoup d'entre vous avez très justement décrits ces dernières années, le fait qu'aujourd'hui le non-recours prospère d'abord sur des logiques de défiance et sur des logiques de jugement. Il faut attaquer ces logiques en leur cœur si l'on veut être plus efficace sur le non-recours. Je crois que c'est cette volonté de rééquilibrage qui a prévalu dans la réflexion collective du groupe de travail.

Laurent EL GHOZI (Personne qualifiée) : Il me semble que, dans ce qui a été apporté et qui est extrêmement riche, il y a énormément de choses qui sont connues, qui sont expérimentés ici ou là, mais qui finalement sont extrêmement difficiles à faire entendre et à généraliser : la médiation sociale, la domiciliation accompagnée - sans domiciliation il n'y a pas d'accès aux droits, je ne le répéterai jamais assez-, l'accueil inconditionnel dès les premiers mois. Tout cela est connu et expérimenté. On sait que cela marche, que c'est à la fois efficace et efficace. Il ne suffit pas de dire que c'est bien et qu'on va le généraliser. Comment fait-on ? Première question.

Deuxième remarque. Il y a énormément d'exigences, de connaissances, de coordination, de cohérences, de transversalités, de continuités, d'évaluations, de pilotages qui sont renvoyées aux collectivités locales et départementales. Enormément de choses reposent sur l'engagement plus ou moins volontaire des collectivités locales, départementales et communes ou inter-collectivités, y compris, en tout cas de mon point de vue, le quotient familial qui devrait être élargi - cela n'a pas été évoqué - pour l'ensemble des services dont ont besoin les familles, y compris le sport et la culture. C'est très bien, mais avec quels moyens ? Il y a des fonds, nous ne savons pas comment ils sont alimentés. Mais il y a surtout une question de péréquation entre les villes en fonction des besoins de la population. Qui est garant de la péréquation ? On voit bien à quel point, aujourd'hui, c'est difficile. On peut même se poser la question de savoir s'il n'est pas nécessaire de modifier par la loi les compétences des collectivités locales des différents niveaux pour précisément arriver à ce que ce qui est proposé se mette en place - je pense en particulier à la question de la santé et de la prévention. Tant que cela reste une compétence d'Etat déléguée aux ARS, cela ne se mettra pas en place, puisque cela se met en place au niveau des territoires, au niveau de

proximité. Cette question-là reste, me semble-t-il, un point obscur de l'ensemble de ce que vous dites. Sinon, on reste dans l'engagement volontariste de telle ou telle collectivité, et on est de plus en plus inégalitaire.

Sur la notion de coupole, il y a par exemple les conférences de financeurs pour les personnes âgées au niveau du département, c'est une forme de coupole. Mais il y a aussi un autre exemple, ce sont les commissions départementales pour les gens du voyage où il y a le préfet, le département, les collectivités locales, les associations, les services de l'Etat, les services des villes, les associations représentant ces personnes-là. Bref, il y a tout le monde. Pour autant, sans volonté politique, il ne se passe rien. Clairement, ces commissions sont, à peu près partout sur le territoire, des échecs. De même, les coupoles que nous avons mises en place pour mettre en place les schémas de la domiciliation, là encore, clé majeure pour l'accès à l'ensemble des droits, clairement, cela ne fonctionne pas. Il ne suffit pas de dire, il faut acter, que cela soit inscrit dans la loi ou alors espérer que tout le monde devienne vertueux....

Et puis, dernière remarque, cela a un peu été évoqué par François Soulage, la question des ressources suffisantes pour toutes les familles. On peut parler de la pauvreté des enfants, de l'échec scolaire, de tout ce que l'on veut. Tant que l'ensemble des familles n'auront pas accès à des ressources suffisantes et pérennes, c'est-à-dire tant que l'on ne posera pas la question de la répartition de richesses considérables produites dans ce pays-là, on continuera à faire des vœux pieux.

Christine SOVRANO (CGT) : Je rejoins ce qui vient d'être dit sur la qualité du travail. C'est un plan ambitieux. Du coup, ce sont des propositions qui vont être soumises à arbitrage, cela veut déjà dire que toutes ne seront pas forcément retenues. Mais j'ai été sensible à certaines d'entre elles, et notamment la question des tests osseux pour les mineurs isolés étrangers. Je trouve que c'est une grande avancée.

Le fait aussi que le RSA puisse venir dans le giron de l'Etat me semble être aussi une bonne initiative. Je n'ai pas eu le temps de lire l'ensemble des rapports, parce qu'ils sont arrivés trop tardivement. Sur le rapport du groupe 1, j'avais plusieurs questions concernant la petite enfance. Je me suis posée par exemple la question de la qualité. Que veut dire la qualité ? Je ne sais pas comment on définit un accueil de qualité. Pour moi, c'est une grande inconnue. Je pense qu'il nous manque peut-être ces éléments-là, puisqu'on insiste beaucoup là-dessus.

Je rejoins aussi certains participants qui ont parlé de l'articulation avec les dispositifs existants. Les diplômés de niveau 3 qui sont passés au niveau licence ont été révisés dans le cadre de la commission professionnelle consultative du travail social. Les différents éléments que vous avez relevés sur la question de l'*empowerment* par exemple et sur le fait que les professionnels du travail social puissent s'appuyer sur les ressources des personnes, c'est déjà inscrit dans le cadre des diplômés depuis non seulement la révision actuelle, mais la révision précédente. Je m'associe à ce qui a déjà été dit pour insister sur le fait qu'il faut s'appuyer sur ce qui existe et ce qui est déjà fait.

Pour ce qui est du rapport du groupe 2, sur les jeunes qui dépendent de l'aide sociale à l'enfance, même les jeunes qui sont en difficultés scolaires, à partir de 14 ans, serait mis en place éventuellement un accompagnement sur la question de l'orientation, pourquoi pas ? Mais les jeunes qui ont des difficultés d'apprentissage, c'est aussi parce qu'ils ne sont pas disponibles pour les apprentissages. On peut rallonger l'obligation scolaire de 16 à 18 ans, cela ne réglera pas la disponibilité de ces jeunes qui n'arrivent pas à accrocher aux apprentissages parce qu'ils ont d'autres choses à régler, qui n'est pas du tout de l'ordre cognitif, qui est en lien avec un contexte socio-familial et des difficultés.

Autre élément qui me semble important, c'est le lien avec l'éducation nationale. Aujourd'hui, il y a des jeunes qui ont des troubles du comportement et qui sont sans solution, parce qu'ils n'ont pas d'AVS. Tout cela pour dire qu'à un moment donné se pose la question des financements.

En ce qui concerne les associations, aujourd'hui, elles ont plutôt une baisse des moyens et des financements, notamment celles du secteur de l'accompagnement des personnes en situation d'exclusion - je pense en particulier aux CHRS. La question des financements est cruciale. Cette question du financement est présente à travers les différents rapports. A cet égard je me pose la question du type de financement, public, public-privé. Il y a une expérimentation en contrat à impact social en protection de l'enfance dans le nord de la France. Ce type de financement nous interroge, à la CGT, parce que je pense qu'il y a des missions de service public qui doivent être vraiment financées par de l'argent public et non de l'argent privé et notamment lucratif.

Claire HEDON (ATD Quart Monde) : D'abord, merci vraiment à tous pour tout ce travail. Il y a beaucoup de choses très intéressantes. Je vais revenir très brièvement sur deux choses : la question de la participation et des moyens.

Effectivement, les personnes en situation de précarité ont été auditionnées, ont contribué sur le site, mais de la participation à la coconstruction, il y a une énorme marge. On ne la passe pas, et on sait bien que l'on ne sera efficace dans les politiques de lutte contre la pauvreté que si on coconstruit avec les personnes. L'exemple des places en crèche, vous pouvez créer des

places en crèche, mais si vous ne comprenez pas pourquoi les familles n'y vont pas, si vous ne faites pas tout un travail d'accompagnement avec les familles cela ne marchera pas. La participation, on est inquiet, parce que c'est mis à « toutes les sauces », et ce n'est pas forcément une réelle participation. C'est le premier point.

Le deuxième c'est une grande inquiétude sur la question des moyens et des moyens financiers, avec, pour nous, une distorsion entre le discours et la réalité. En ce moment dans des missions locales, il y a des baisses de budget, pour certaines d'entre elles de 250 garanties jeunes pour l'année on leur fait baisser à 160. Sur l'application réelle de cette garantie jeune, honnêtement, il y a une vive inquiétude. On pourra avoir un très beau programme mais s'il n'y a pas les moyens financiers derrière, cela ne marchera pas.

Patricia WEBER (ADF) : Tout d'abord, je vous remercie pour la qualité des travaux, l'ensemble de cette présentation et toutes ces interventions. Pour sortir du cadre départemental, j'ai une question qui concerne un partenaire institutionnel, c'est-à-dire les régions. La région pour laquelle la loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 a confirmé le rôle de chef de file de la jeunesse. Je voulais savoir quelle coordination est mise en place avec cet acteur. Puisque Madame, tout à l'heure a posé, la question de l'apprentissage, c'est bien les régions qui ont une part importante au niveau de cet accompagnement avec également les lycées, la formation et d'autres mesures d'accompagnement. Je vous remercie.

Nathalie CASSO-VICARINI (coprésidente du groupe 1) : Pour apporter des éléments de réponse sur le terrain de la qualité, pour l'instant, il existe des référentiels internationaux. Je pense à l'OCDE qui édite un rapport tous les deux ans, qui s'appelle le *Grand Défi Petite Enfance* qui met l'accent sur quatre éléments majeurs qui favorisent la qualité d'accueil du jeune enfant dans l'ensemble des pays de l'OCDE.

Le premier est directement lié à la compétence des professionnels de la petite enfance, au niveau de diplôme et au niveau de rémunération dans ces métiers. On n'est pas très en avance en France par rapport à ce premier axe sur la qualité, plutôt en retard, 27^{ème} rang sur 35 des pays de l'OCDE.

Le deuxième c'est la compétence et la sensibilité des professionnels à l'égard du développement du jeune enfant. C'est s'intéresser au développement global du jeune enfant, c'est-à-dire à toutes les sphères du développement dans un continuum éducatif, qu'il y ait le moins possible de rupture dans le parcours de l'enfant, de la naissance jusqu'à l'entrée à l'école et à l'éducation formelle.

Troisième point sur la qualité, c'est l'implication des parents. La qualité ne doit pas s'arrêter à la porte des crèches ou à la porte de l'assistante maternelle. Il doit pouvoir y avoir une implication et une coconstruction avec les parents. Donc impliquer les parents dans la démarche.

Le quatrième point, c'est rentrer dans un processus d'amélioration continue. C'est-à-dire se poser des questions sur nos pratiques, savoir mettre en place des recherche-actions, regarder ce qui fonctionne, regarder ce qui est intéressant sur la trajectoire des enfants, ce qui est le plus impactant, ajuster et déployer.

Voilà la réponse que l'on ferait aujourd'hui sur cette thématique de la qualité : aller regarder ce qui se passe à l'international et se poser les bonnes questions dans nos structures d'accueil en national.

Etienne PINTE (Président) : Suite de ce que Claire Hédon a dit en ce qui concerne la coconstruction, on retrouve le même problème partout. Même avec nos amis du huitième collège, on a du mal à coconstruire ensemble un certain nombre de propositions, d'initiatives etc... Je crois qu'il faudrait que l'on réfléchisse ensemble à coconstruire des propositions. Jusqu'à présent, c'est vrai, ils réagissent, ils expriment leurs problèmes, mais nous n'avons pas véritablement coconstruit. Donc là, il y a une réflexion importante à mener.

Olivier NOBLECOURT (délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes) : Une réponse qui sera aussi, si vous le permettez, Monsieur le Président, une conclusion.

D'abord, par rapport à l'interpellation de Laurent El Ghazi, ce que l'on veut faire c'est sortir de l'incantation. Mais le système décrit, c'est le système actuel, c'est-à-dire que l'inégalité territoriale, l'incurie des politiques publiques, l'incapacité à compenser les inégalités territoriales, à juger l'évolution des politiques publiques, c'est la situation actuelle. Je crois que nous sommes nombreux ici à avoir un parcours dans les territoires. Nous connaissons un tout petit peu la façon dont cela se passe dans le monde réel. Nous ne croyons pas au mythe de l'acte législatif qui serait à lui seul auto-réalisateur. Nous avons besoin de la loi dans beaucoup de domaines, nous avons besoin de cadres. C'est rappelé dans un certain nombre d'éléments de ces rapports. Je peux vous garantir que l'on a travaillé sur ce que peuvent être les vecteurs législatifs nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie. Il y a de quoi faire une énorme loi et il n'est pas impossible que cette loi arrive. Ce n'est pas à moi d'en décider, mais je peux vous assurer que l'on aura besoin de vecteurs législatifs. Mais la loi ne règle pas tout et je ne sais pas faire sans l'engagement des collectivités. Comme je ne crois ni à la loi auto-réalisatrice ni à la

vertu partagée d'un seul coup du jour au lendemain, pour reprendre votre dichotomie, je pense qu'il faut humblement et méthodiquement travailler avec les acteurs des territoires, leur proposer un cadre d'engagement, cesser d'infantiliser les collectivités, sortir d'un registre totalement dysfonctionnel où l'Etat augmente la contrainte en permanence sur les acteurs sans jamais donner davantage de marges de manœuvre d'action. Je crois qu'il faut, là-dessus, faire bouger les lignes. Et ce que nous proposons, en termes de maîtrise de contractualisation, cela peut sembler modeste en ambition, pour moi, c'est tout à fait nouveau. Et je crois que cela repositionne bien les acteurs. On peut être d'accord ou pas d'accord, mais nous allons travailler à ce qu'il y ait des vrais moyens derrière. Cette interpellation est tout à fait fondée. Si on veut travailler avec les collectivités, il faut qu'on leur donne des moyens d'agir, des moyens en termes législatifs, en termes de capacité à transférer et à déléguer des compétences et des moyens financiers, bien évidemment. C'est là-dessus que nous voulons faire porter l'effort.

Madame Sovrano je vous remercie des alertes et des points de vigilance que vous avez signalés. Nous avons sollicité l'ensemble des organisations syndicales pour un échange dédié en amont et nous restons totalement à la disposition de la CGT.

Je suis très clair sur les financements publics-privés. La matrice de contractualisation et le déploiement de la stratégie, ce seront des financements publics. Après, évidemment, les financements privés qui concourent aux objectifs de lutte contre la pauvreté sont les bienvenus. On verra ce que donne cette expérimentation dans le Nord. Il y a un certain nombre d'endroits soit avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire, soit avec les acteurs du champ économique traditionnel, par exemple sur des programmes où on neutralise les bénéfices des entreprises, les modèles ni gain ni perte, par exemple, on peut mener des actions vertueuses pour les publics les plus fragiles. Il n'y a aucune raison de s'en priver.

Sur la région, je distingue bien l'enjeu de la coordination régionale au niveau de l'Etat, du lien avec la collectivité régionale. Nous avons, la semaine prochaine, une réunion avec l'ARF, en effet, sur l'obligation de formation pour les jeunes, les liens avec la réforme de l'apprentissage, tout cela est très mouvant dans la période. Nous avons donc cette nécessité de travailler en même temps, c'est-à-dire, et c'est toute l'essence même d'une délégation interministérielle, faire en sorte que les travaux des autres ministères soient bien alimentés par nos travaux et que les travaux des autres ministères nous alimentent. Je le redis, il faut toujours être humble, parce que ce sont des enjeux de coordination qui sont toujours compliqués. Mais, pour l'instant, je tiens à dire que nous travaillons vraiment en très bonne intelligence, notamment avec les services du ministère du travail.

Un dernier point sur ce que disait Claire Hédon sur ces interpellations qui sont à la fois parfaitement justifiées, et qui pour moi constituent le défi de la mise en œuvre. Ce que vous dites sur les budgets, je ne suis pas d'accord sur les missions locales. Il se trouve que j'ai vu le président des missions locales la semaine dernière, nous travaillons à une augmentation de leur budget, en base, dans le cadre de la stratégie et les budgets des missions locales ont été augmentés par l'Etat ces dernières années. On peut toujours trouver des missions locales pour qui un budget baisse parce que des collectivités se sont désengagés, une mission locale qui avait fait une prévision d'engagement dans la garantie jeunes à temps et qui finalement en a fait moins ou perçoit moins de la DIRECCTE. Tout n'est pas parfait et il n'y a pas de l'argent en plus partout. Sur les missions locales comme sur ce qui est prévu sur les CHRS, on va mener la mobilisation. Mais encore une fois, on a tous des échos différents de cette réalité par nos propres contacts et nos propres réseaux. Sur les missions locales, la garantie jeunes représente un effort de plusieurs centaines de millions d'euros en plus, sur le plan d'investissement dans les compétences, ce sont plusieurs milliards d'euros qui vont arriver en plus sur les territoires. Nous sommes dans un moment de diminution de la dépense publique, évidemment qu'il y a des impacts sur le champ social, et nous allons travailler à les contenir, et nous allons travailler à augmenter les moyens là où cela nous semble le plus nécessaire. Il faut être précis sur ce qui relève aujourd'hui des financements d'Etat, notamment sur les priorités de la stratégie, les priorités de la stratégie, c'est la petite enfance. Est-ce qu'il y aura du plus sur la petite enfance ces prochaines années ? Oui. Est-ce qu'il y aura du plus sur la formation des jeunes ? Oui. Est-ce qu'il y aura du plus sur le médico-social spécifique ? Je l'espère. Est-ce qu'il y aura du plus sur les dispositifs d'accompagnement renforcé pour l'emploi pour les chômeurs de longue durée, les gens les plus éloignés ? Je l'espère aussi. Nous travaillons à ce qu'il y ait du plus. Je l'ai dit, je ne prétends pas repeindre la réalité en rose et dire que tout va bien. Je sais que tout ne va pas bien, et j'entends aussi des acteurs sur les territoires qui sont étouffés. Mais encore une fois, ce qui étouffe les acteurs, c'est ce système dysfonctionnel entre Etat et collectivités. A chaque fois, on se « renvoie la balle » et on alimente la chronicité des baisses de financement. On a fait disparaître les dépenses d'insertion des départements pendant dix ans. Elles ont diminué en valeur relative. On est dans cette difficulté et l'enjeu de la stratégie est de recréer un cercle vertueux. Les réorganisations que nous proposons permettent de redonner de l'oxygène, y compris budgétaire, aux collectivités et de refinancer certaines politiques qui ont perdu des financements ces dernières années.

Un dernier point sur la coconstruction. Je suis totalement d'accord. Je suis d'autant plus d'accord que personnellement, si je suis devant vous aujourd'hui, c'est parce que, notamment, j'ai mené en tant qu'élu local des politiques d'accès aux crèches des enfants pauvres où l'on avait 40 % d'enfants en situation de pauvreté sur les 3 000 places de crèches de la ville dont j'étais l'élu. On a réussi cette politique, et cela nous a pris trois ans, parce qu'on l'a coconstruite avec les acteurs des

territoires et que l'on a travaillé avec les familles. Je n'ai de leçons à donner à personne, mais j'ai pu constater que là où les acteurs associatifs, les acteurs sociaux, les travailleurs sociaux étaient mobilisés sur un territoire, cela fonctionnait parce que l'on a coconstruit sur la vie quotidienne. La logique qui est la nôtre n'est pas uniquement d'être dans une posture incantatoire, d'appeler à la coconstruction partout. C'est de le faire et de se donner les moyens de le faire, donc de transformer le cadre d'intervention sociale dans le métier du travail social, de faire en sorte que l'on crée des contraintes dans la contractualisation que l'Etat va passer avec les collectivités pour qu'il n'y ait plus de politique sociale qui s'exonère de cet enjeu de coconstruction et de participation.

Je pense qu'au niveau national, il est difficile d'aller beaucoup plus loin, parce que le *modus operandi* passe forcément par la réalité des territoires et il est forcément différent sur les territoires. Vous le savez mieux que moi. Il y a des endroits où les ressources ne sont pas les mêmes. Il y a des endroits où les leviers ne sont pas les mêmes. Il faut que l'on s'appuie sur les territoires, c'est exigeant. Notre souhait, ce n'est pas de travailler uniquement à l'annonce d'une stratégie qui sera un temps d'arrêt, notre but c'est que l'annonce de la stratégie soit le début, le lancement du travail de déclinaison sur le territoire et de mobilisation des acteurs des territoires, c'est à cela que l'on travaille. C'est dans ce cadre-là que l'on fait la coconstruction. On aurait aimé faire plus dans l'élaboration de la stratégie, bien sûr, les réserves que vous avez évoquées sont évidemment parfaitement légitimes. Pour autant, le vrai enjeu est la mise en œuvre opérationnelle : est-ce qu'on va réellement mettre en œuvre ces politiques, en associant dans la construction des politiques sociales les personnes concernées ? Nous allons essayer de créer un cadre contraignant pour le faire.

Etienne PINTE (Président) : Merci beaucoup. Cette première grande partie de notre réunion était très enrichissante. On se reverra, forcément, puisque dès que le Gouvernement aura affiché ses priorités, le financement et la gouvernance, je demanderai à Olivier Noblecourt de revenir devant nous pour faire un nouveau point d'étape. Merci.

Nous passons à la deuxième partie de notre ordre du jour.

Présentation du rapport de la prime d'activité

Etienne PINTE (Président) : Je vous rappelle que Christophe Sirugue a mis trois ans, après d'énormes efforts, pour rassembler la prime pour l'emploi, d'une part, et le RSA d'activité d'autre part. Cela a été en quelque sorte la première étape du regroupement des minima sociaux. Cette mesure est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Elle a eu un très grand succès dans la mesure où le taux de non-recours s'élevait à près de 70 % en ce qui concerne le RSA activité, maintenant le succès de la prime d'activité - on va vous l'expliquer - a donné des résultats inespérés, allant au-delà de tous nos espoirs.

Je vais donner la parole à Lucie Garcin et à Cécile Charbaut, de la direction générale de la cohésion sociale qui vont nous présenter le rapport d'évaluation de la prime d'activité.

Lucie GARCIN (DGCS) : Je suis chargée de mission « prime d'activité » au bureau des minima sociaux à la Direction générale de la cohésion sociale. Je vais vous présenter les résultats de l'évaluation de la prime d'activité.

Dans un premier temps, je vais peut-être revenir, avant de parler de l'évaluation de la prime d'activité, sur la prime d'activité, sa création qui a découlé d'une grande réforme de soutien au pouvoir d'achat des travailleurs modestes. Elle a été mise en place au 1^{er} janvier 2016, en remplacement du volet activité du RSA et de la prime pour l'emploi (PPE). Le constat qui avait été tiré en amont de cette réforme était de dire que ces deux dispositifs pouvaient être redondants ou en tout cas présenter chacun des faiblesses que l'on devait pallier.

Pour le RSA activité la faiblesse consistait en une montée en charge largement insuffisante, avec un taux de recours pour le volet activité seul qui s'élevait à 32 % seulement. Ce faible taux de recours pouvait s'expliquer par différents facteurs : la complexité de la prestation du point de vue des allocataires, et par ailleurs son caractère stigmatisant, puisque le volet activité qui concernait les travailleurs était associé au RSA socle qui était destiné aux personnes sans ressources ou aux ressources très faibles. S'agissant de la PPE, les limites étaient différentes, puisque l'on avait un très bon taux de recours. Le dispositif était associé à la déclaration fiscale donc très facile à demander. Il y avait seulement 5 % de taux de non-recours. En revanche, la PPE ne présentait pas d'incitation immédiate à la reprise d'activité puisqu'elle était versée de manière annualisée. Par ailleurs, elle présentait un assez faible ciblage social, puisqu'elle était versée sur la base des foyers fiscaux et non pas des foyers au sens du RSA, ce qui inclut tous les membres dans un foyer de vie. Une personne pouvait ainsi bénéficier de la prime pour l'emploi alors que son conjoint avait des revenus élevés. Voilà pour ce qui est de la présentation générale.

Sur la base de ces constats, un groupe de travail a été piloté par Christophe Sirugue, député, qui a décidé de créer une nouvelle prestation issue de la fusion de la PPE et du RSA activité, prestation qui a été baptisée prime d'activité.

Pour revenir sur l'évaluation en tant que telle, il s'agissait d'une obligation légale fixée par l'article 61 de la loi du 17 août 2015, qui a créé la prime d'activité. L'enjeu était bien de dire qu'à mi-parcours, 18 mois après la mise en place de la prime d'activité, il fallait qu'un rapport dresse un premier bilan de cette prestation et s'intéresse à un certain nombre d'items qui étaient listés précisément dans cet article que vous trouvez ici sur la diapositive. Il a été décidé de traiter ces items en quatre grands axes dans l'évaluation de la prime d'activité. On s'est intéressé particulièrement à la montée en charge de la prestation. On s'est intéressé aux effets de cette nouvelle prestation sur la pauvreté, aux effets de cette prestation sur l'emploi des bénéficiaires. Enfin, un dernier axe qui n'était pas explicitement listé dans cet article 61 de la loi, mais qui nous a semblé fondamental, c'était d'évaluer si l'objectif de simplification de la prestation et de dématérialisation de ces procédures était atteint, si les bénéficiaires considéraient que la prestation avait été simplifiée par rapport au RSA activité et la PPE, vérifier que la dématérialisation était réussie.

On a lancé ces travaux à partir du second semestre 2016. La DGCS a porté cet exercice, en lien avec la DREES - service statistique ministériels et la CNAF, puisque c'est la CNAF qui dispose de l'ensemble des fichiers allocataires permettant d'extraire des données statistiques essentielles à l'analyse de la mise en place de cette prestation.

S'agissant de la méthodologie, nous avons souhaité vraiment construire l'évaluation autour de deux pans :

- Un volet quantitatif, puisque nous ne pouvons pas évaluer un dispositif sans présenter des grandes statistiques, des grandes tendances.
- Un volet qualitatif, parce qu'il nous a semblé essentiel de donner la parole aux bénéficiaires pour connaître leur opinion sur cette nouvelle prestation, en particulier les jeunes, puisque la prime d'activité est ouverte dès 18 ans, contrairement au RSA activité qui n'était ouvert qu'à partir de 25 ans.

Sur le volet quantitatif, nous avons travaillé avec la CNAF et la DREES. La CNAF a été en charge de nous donner des informations sur la montée en charge de la prestation, le profil des foyers bénéficiaires, leur trajectoire dans la prestation et la gestion de la prestation par les CAF. Quant à la DREES, elle nous a permis d'avoir une première estimation du taux de recours à la prime d'activité et de connaître l'impact de la prime d'activité sur le taux de pauvreté monétaire.

Pour le volet qualitatif, nous avons souhaité avoir recours à un prestataire extérieur. Nous avons travaillé en grande proximité avec Eurogroup Consulting. S'agissant d'une enquête qualitative l'objectif n'était pas de construire des données statistiques scientifiques mais de s'attacher à refléter la diversité des profils des bénéficiaires et de leur donner la parole afin de recueillir leurs premiers retours d'expérience sur cette nouvelle prestation.

Cette enquête qualitative s'est articulée autour de plusieurs dispositifs : des entretiens téléphoniques et physiques et des focus groups, 58 entretiens ont été menés par le prestataire auprès de bénéficiaires de la prime d'activité. On est allé chercher des informations différentes dans les entretiens et dans les focus groups. L'objectif des focus groups, ou ateliers collectifs de réflexion, était de susciter les échanges de manière plus informelle et de creuser certains points qui pouvaient être moins abordés en entretien individuel ou téléphonique. Ces focus groups ont eu lieu dans des foyers de jeunes travailleurs, puisque nous nous intéressions particulièrement au public jeune qui est désormais bénéficiaire de la prime d'activité.

Deux foyers de jeunes travailleurs : un à Moissy-Cramayel et à Mantes-la-Jolie et parmi les jeunes interrogés, il y en avait qui n'étaient pas éligibles à la prime d'activité. Cela a vraiment été l'occasion d'animer des échanges sur la compréhension de la prestation, avec des personnes qui ne savaient pas du tout ce qu'était la prime d'activité parce qu'ils n'avaient pas été au courant de la réforme, des personnes qui pouvaient en bénéficier mais qui avaient fait leur déclaration trimestrielle de ressources et qui n'avaient pas souhaité aller plus loin, sans pouvoir vraiment en expliquer les raisons, et des personnes qui en bénéficiaient, qui connaissaient bien le dispositif et pouvaient nous dire : « *c'est très positif sur cet aspect* », ou « *je comprends moins cela* ».

Cette enquête qualitative a vraiment été très riche, même si comme vous le voyez, nous n'avons pas interrogé un panel extensif de bénéficiaires. Nous avons des délais réduits - c'était une évaluation à 18 mois, nous l'avons débutée en septembre 2016 et le rapport devait être finalisé à l'été 2017. Par ailleurs, la DREES comme Eurogroup Consulting nous ont confirmé que le panel, 300 ou 70 personnes, n'était pas forcément un élément très significatif pour obtenir des réponses plus abouties ou différentes puisque au fil des entretiens certains éléments convergent, finalement les réponses vont dans le même sens. Voilà sur la méthodologie de l'évaluation.

Cette enquête sur ses volets qualitatif et quantitatif nous a permis d'aboutir à de premiers grands enseignements sur la mise en place de la prime d'activité. Il ne s'agit pas de tirer des conclusions définitives sur l'efficacité de ce dispositif, mais bien de sonder à 18 mois ce qu'il en est sur les aspects lutte contre la pauvreté, emploi et simplification.

Il en ressort que le taux de recours important à la prime d'activité atteste que la prestation a été bien accueillie et est bien connue du public. Elle a, en tout cas, atteint sa cible. Le ciblage sur les foyers modestes permet d'agir efficacement contre la pauvreté. Les effets sur l'emploi sont encore peu perceptibles et mesurables au regard du peu de recul depuis sa mise en œuvre, il y a seulement 18 mois. Ce n'est qu'en 2018-2019, que nous aurons une meilleure visibilité de l'impact de cette prestation sur la reprise d'activité et le maintien dans l'emploi. Le dernier enseignement est que la simplification de la prestation et des démarches est réussie, tant en gestion, puisqu'elle a permis, pour les Caisses de Sécurité sociale, de mettre en place des processus simplifiés, d'aller plus vite dans le traitement de certains dossiers, de liquider automatiquement certains dossiers, que du point de vue des allocataires surtout, c'était ce qui nous intéressait au premier chef. Les personnes rencontrées ont plébiscité cette dématérialisation des procédures et ont apprécié la simplification de cette prestation.

Je vais revenir sur chacun de ces axes un peu plus en détail.

Sur le premier volet du rapport, sur la montée en charge de la prestation et des effectifs, on voit que la prestation a atteint sa cible assez rapidement. Il y a eu une croissance très forte du nombre de bénéficiaires, principalement concentrée sur le premier semestre, donc de janvier 2016 à juin 2016. Les bénéficiaires du RSA activité ont basculé automatiquement vers la prime d'activité sans effectuer aucune démarche. Rapidement, les primo demandeurs - l'ensemble des nouveaux bénéficiaires, en particulier les foyers bénéficiant de l'ouverture du barème ou les jeunes, ont demandé cette prestation. A un an de la mise en place de la prime d'activité en décembre 2016, il y avait 2,58 millions de bénéficiaires de la prime d'activité (régime général et régime agricole). En 2017, en moyenne mensuelle le nombre de foyers bénéficiaires s'établit à 2,56 millions (régime général seul). On reste sur une progression mais désormais ralentie du nombre de bénéficiaires. En termes de personnes couvertes, en restant sur les chiffres de 2016, principalement, puisque le rapport porte vraiment sur la première année de la mise en œuvre de la prestation, il y avait 5,14 millions de personnes couvertes par la prime d'activité en décembre 2016. Par personnes couvertes, on entend l'allocataire à titre principal, son conjoint et l'ensemble des personnes et enfants à charge au sein du foyer. Cela représente 7,7 % de la population française. Sur la base de ces données, la DREES a permis d'estimer que le taux de recours à la prestation s'élevait à 73 % - en effectif. C'est très supérieur aux anticipations qui avaient été faites dans l'étude d'impact de la loi du 17 août 2015. Cela démontre bien que la prestation a connu un succès très rapide et que sa croissance reste dynamique.

S'agissant du profil des bénéficiaires de la prime d'activité - on le voit sur ce graphique, il s'agit majoritairement de personnes seules, donc de célibataires sans enfant. Ils représentaient 52 % des bénéficiaires en décembre 2016. Les tendances qui sont présentées ici restent vraies aujourd'hui. Parmi l'ensemble des bénéficiaires, en décembre 2016 il y a aussi beaucoup de familles monoparentales, 22 % et 26% de couples. Les femmes sont surreprésentées parmi les bénéficiaires. Elles étaient, en décembre 2016, 59 %, contre 41 % d'hommes. Elles sont toujours plus nombreuses, 57 % en 2017. Les bénéficiaires de la prime d'activité sont globalement jeunes. Les jeunes de moins de 26 ans représentaient 15,5 % des adultes couverts par la prime d'activité en décembre 2016. Aujourd'hui, ils représentent à peu près 22 % du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité. Le public jeune bénéficie largement de cette nouvelle prestation.

S'agissant des effets sur la pauvreté, on constate que le rééquilibrage du barème permet de concentrer les efforts distributifs sur les foyers les plus modestes, mais la prestation est moins concentrée sur les bas revenus que le RSA activité. La prime d'activité fait vraiment la synthèse entre les deux barèmes, celui de la PPE qui était assez large, mais qui conduisait à un saupoudrage de la prestation avec des montants moyens très faibles sur les dernières années de mise en œuvre, et celui du RSA activité qui était plutôt concentré sur les foyers très modestes. En décembre 2016, le montant moyen de la prime d'activité s'élevait à 158 euros par foyer. Aujourd'hui, on est toujours à peu près sur cette fourchette, aux alentours de 160 euros en moyenne mensuelle. Toutefois, ce montant moyen cache bien sûr des disparités, puisque la prime d'activité tient compte de la composition familiale et des ressources de l'ensemble du foyer. Elle peut évoluer énormément en fonction de la situation dans laquelle se trouve la personne.

Toujours pour ce qui est du profil des bénéficiaires, on constate également qu'il y a beaucoup de bénéficiaires qui ne perçoivent que la prime d'activité parmi les autres aides de la CAF. Ils sont aujourd'hui un tiers à ne percevoir que la prime d'activité. Cela démontre bien que l'on s'ouvre à un nouveau public, pas seulement les très modestes. Par ailleurs, il y a aussi des travailleurs qui ont aussi le RSA, notamment ceux qui ont des revenus très faibles, qui cumulent la prime d'activité et le RSA. Ils étaient 13 % en décembre 2016, ils sont 12 % aujourd'hui à cumuler le RSA et la prime d'activité.

Selon la DREES, cette prestation aurait permis un recul du taux de pauvreté monétaire de 0,4 point en 2016. Selon les dernières estimations de l'INSEE, il s'agirait plutôt d'un recul de 0,3 point. Toujours est-il que l'INSEE confirme bien que la

prime d'activité a été la mesure qui en 2016 a contribué au recul des inégalités et que sa mise en place a eu un impact effectif sur le taux de pauvreté monétaire. Ce soutien au pouvoir d'achat a été clairement perçu par les bénéficiaires interrogés. Tous ont dit être aidés par la prime d'activité. J'ai inséré quelques verbatim au fil du PowerPoint, pour bien illustrer l'opinion de ces bénéficiaires. Une expression qui revenait souvent au cours des entretiens était que la prime d'activité permet de « *mettre du beurre dans les épinards* ». Même si la prime d'activité ne touche pas que les travailleurs les plus pauvres (certains ne se considèrent pas comme pauvres puisqu'ils touchent 1 Smic par exemple, et sont donc au-delà du seuil de pauvreté), on voit bien qu'elle permet de couvrir des dépenses de première nécessité pour un certain nombre de bénéficiaires, et constitue en tout cas, un réel coup de pouce. Elle permet aussi de couvrir des dépenses exceptionnelles qui ne pourraient pas être faites sans cette aide financière mensuelle. Nous avons eu notamment beaucoup de bénéficiaires qui nous ont dit pouvoir amener leurs enfants au restaurant ou au cinéma une fois par mois, chose qu'ils ne pourraient se le permettre sans ce complément de revenu mensuel.

Comme je vous le disais, les effets sur l'emploi ont été plus difficiles à appréhender, puisque la DREES n'obtiendra des données fiables qu'en septembre 2018 avec le panel « ENIACRAMS ». Au moment des travaux sur l'évaluation de la prime d'activité, les seules données disponibles étaient issues de l'enquête emploi de l'INSEE, qui n'est pas aussi exhaustive que le panel « ENIACRAMS ». Il s'agit vraiment d'un premier éclairage à ce stade. Il est ressorti de l'exploitation de l'enquête emploi de l'INSEE que les trois quarts des adultes bénéficiaires de la prime d'activité sont en emploi au moment de l'enquête. Cela peut paraître paradoxal avec le fait d'être bénéficiaire de la prime d'activité mais certaines personnes peuvent toucher la prime d'activité puis ne plus avoir d'emploi et être interrogées dans le cadre l'enquête à ce moment-là. Et sur les plus grandes tendances, il y a une majorité des bénéficiaires qui sont en CDI, mais il y a aussi beaucoup de travailleurs à temps partiel. Et en termes de catégorie socio-professionnelle, les bénéficiaires de la prime d'activité sont surreprésentés parmi les ouvriers et les employés non qualifiés.

Il est difficile d'en dire plus sur cet aspect, puisque c'était effectivement une limite que de mener une étude avec un recul aussi insuffisant, mais nous avons bon espoir d'obtenir des données plus exhaustives rapidement et de pouvoir les exploiter pour compléter l'évaluation sur cet aspect. Nous avons essayé de renforcer le volet qualitatif sur l'incitation à l'emploi. On a interrogé les bénéficiaires sur ce qu'ils pensaient de cet objectif de la prime d'activité qui est d'inciter à l'emploi, de se maintenir dans l'emploi. Nous voulions savoir si cela était effectif pour eux, et plus largement, savoir comment ils percevaient cette prestation liée à l'emploi mais aussi à la pauvreté. Il en ressort que l'objectif d'incitation à l'activité est bien compris par les bénéficiaires interrogés. Pratiquement tous ont cité les deux objectifs de la prime d'activité : la lutte contre la pauvreté et l'incitation à l'emploi. Mais ils ont tendance à davantage associer la prime d'activité à l'emploi qu'à la lutte contre la pauvreté. Beaucoup ne comprennent pas bien le lien avec la lutte contre la pauvreté, puisqu'ils se considèrent comme travailleurs. Donc on voit bien qu'il y a une forte déconnexion avec l'ancien RSA activité qui était jugé stigmatisant. Au contraire, et cela me semble être l'un des enseignements les plus importants de l'évaluation, la prime d'activité est vraiment perçue par les bénéficiaires comme valorisante, comme une récompense de l'Etat au titre des efforts d'activité fournis. Et c'est sûrement un des facteurs qui explique le très bon taux de recours à la prestation. Les bénéficiaires interrogés ne se considèrent pas comme des bénéficiaires, mais avant tout comme des travailleurs et estiment qu'il est normal d'être soutenus par l'Etat, ils sont très satisfaits qu'une aide de l'Etat leur soit octroyée pour les récompenser pour leurs efforts d'activité. On le voit avec les petits verbatim : « *cela encourage ceux qui travaillent à se dire qu'il n'y a pas que ceux qui ne travaillent pas qui ont droit à quelque chose* ». Par contre, cette dichotomie entre travailleurs et inactifs est assez présente à l'esprit des bénéficiaires que nous avons rencontrés comme en atteste ce verbatim « *la prime d'activité est destinée aux gens qui travaillent* ». Cela dit, un certain nombre de bénéficiaires disent que leur volonté de travailler est là, qu'il y ait une aide ou pas. Ils sont effectivement très satisfaits de pouvoir percevoir ce complément de revenu mensuel, mais ce n'est pas cela qui va déterminer uniquement leur volonté de travailler. Beaucoup d'entre eux souhaiteraient augmenter leur quotité de travail, passer par exemple d'un temps partiel à un temps plein ou augmenter leurs revenus d'activité. Mais, malheureusement, compte tenu du marché de l'emploi, ce n'est pas toujours possible. Sur cet aspect prestations sociales et incitation à l'activité, ils ont pu souligner le fait que, qu'ils aient ou non une prestation, ils souhaiteraient se maintenir en emploi. C'est un peu moins vrai pour les femmes isolées avec enfants. Nous avons eu seulement trois témoignages, mais dans les trois cas ces femmes ont dit qu'elles n'auraient pas repris une activité si elles n'avaient pas été soutenues par la prime d'activité. Cela leur permettait vraiment de lever certains périphériques à l'emploi et en particulier à financer des frais de garde.

Enfin, sur le dernier axe, qui était facultatif, dont l'évaluation n'était pas obligatoire aux termes de l'article 61 de la loi, mais que l'on a vraiment souhaité étudier, les résultats sont très positifs : la simplification et la dématérialisation. Beaucoup de personnes sont allées tester leur éligibilité sur le simulateur en ligne sur le site de la CAF et de la MSA. Cela a permis aux personnes peut-être de se dispenser de certaines démarches si le simulateur indiquait qu'elles n'avaient pas de droit versables à la prime d'activité ou, au contraire, de faire la démarche de demander la prime d'activité si le simulateur indiquait qu'elles y avaient droit - c'est d'ailleurs plutôt cela. Et le fait d'avoir un montant estimé à l'issue de la simulation leur permettait d'avoir une meilleure visibilité des montants à percevoir. De même pour l'effet figé sur trois mois. Le montant de prime d'activité est calculé sur la base des ressources perçues par le bénéficiaire au cours des trois derniers mois. Le montant de

la prime d'activité est ensuite versé de manière stable les trois mois suivants. Et cette amélioration de la visibilité du montant versé a permis aux bénéficiaires de mieux anticiper leur budget et a été globalement appréciée.

La mise en place de la prime d'activité a eu aussi des impacts positifs en gestion. En 2016, première année de mise en œuvre, il y a eu 93 % des pièces qui sont arrivées en version numérique. 73 % des pièces ont donné lieu à une liquidation automatique. Surtout, les dossiers ont pu être traités dans des délais raccourcis. Les CAF ont accompli leur objectif qui était de traiter, en moins de 15 jours, 85 % des pièces liées à la prime d'activité. C'est un objectif qui a été atteint au second semestre 2016 et qui démontre que la dématérialisation des procédures facilite la gestion par les Caisses et accélère les démarches pour les bénéficiaires.

De manière plus générale, les bénéficiaires ont plébiscité la télé-procédure, expliqué que c'était beaucoup plus simple et que cela représentait un gain de temps important. Ils ont salué la façon dont ont été construits les sites en ligne, la télé-procédure, les déclarations trimestrielles de ressources, les notifications envoyées par les CAF et trouvé que le site était assez intuitif. Néanmoins la nécessité d'un accueil physique a été rappelée notamment pour les personnes dont le cas est un peu complexe : changement de situation familiale ou déménagement. Il peut y avoir plusieurs situations de vie qui amènent à avoir besoin d'un examen personnalisé et approfondi de la situation. Et dans ces cas-là, les bénéficiaires ont insisté pour pouvoir maintenir la possibilité d'un accueil physique. C'est toujours le cas, et d'ailleurs la branche famille a développé un accompagnement *ad hoc* des bénéficiaires, notamment ceux éloignés du numérique, en lien avec le déploiement de cette prestation dématérialisée.

Les conclusions de ce premier bilan sont très positives, très encourageantes. La prime d'activité est une prestation sociale qui est jugée valorisante, qui touche un large public, qui permet de lutter contre la pauvreté, qui apporte un soutien important au pouvoir d'achat des travailleurs modestes. Et la simplification des démarches est réussie. C'est l'ensemble des enseignements que vous trouverez dans le rapport qui a été remis au Parlement en décembre 2017. Il est public, vous le trouverez en ligne sur le site du ministère des solidarités et de la santé.

Etienne PINTE (Président) : Pour la première fois, le regroupement de deux dispositifs a eu un succès formidable. C'est encourageant. Nous avons dix minima sociaux. Christophe Sirugue s'est lancé dans cette opération que nous avons soutenue. Cela a été difficile. L'élaboration a mis trois ans, et non pas deux ans, comme c'était prévu au départ. Le Gouvernement lui-même se posait des questions, puisque, dans le projet de budget pour 2016, il n'avait inscrit des crédits que pour environ 50 % du résultat final qui, aujourd'hui, est monté à 73 %. Sur le plan de la réforme, sur le plan quantitatif, c'est une très grande réussite. Et cela laisse beaucoup d'espoirs à toutes les propositions que nous pouvons faire et que nous avons déjà faites dans le passé pour regrouper petit à petit toutes ces prestations, tous ces minima sociaux.

Il y a une deuxième réflexion que je ferai et qui est également très positive, que vous avez souligné tout à l'heure, c'est le fait que le regard porté sur cette prestation est un regard qui, aujourd'hui, est encourageant, dans la mesure où les personnes estiment que c'est une aide à l'accompagnement professionnel et non pas uniquement une allocation sociale qui, comme vous l'avez dit très justement, pouvait paraître pour certains stigmatisant. Là encore, c'est très encourageant.

J'ai une question à vous poser, que nous nous posons tous. C'est le recul de 0,4 % du taux de pauvreté monétaire. Je me rappelle que Jérôme Vignon nous en a déjà parlé. Combien de personnes, grâce à cette nouvelle prestation, ont pu éventuellement sortir du seuil de pauvreté ? Cela ne doit pas être facile, j'imagine à évaluer, mais cela m'intéresserait de savoir si vous avez une idée dans ce domaine-là. En tout cas, merci beaucoup pour cette présentation qui a été très enrichissante pour tout le monde.

Cécile CHARBAUT (adjointe à la sous-directrice-DGCS) : Nous n'avons pas la réponse précise à cette question. C'est un sujet, par contre, que l'on pourra creuser avec l'ONPES peut-être. L'enseignement est que c'est un dispositif qui a permis de faire sortir de la pauvreté monétaire un certain nombre de foyers, justement en permettant d'avoir ce petit supplément à la rémunération d'activité. En termes quantitatif, on ne pourra pas le quantifier exactement, mais on peut effectivement y travailler avec l'ONPES, avec la DREES, pour approfondir cette donnée.

Lucie GARCIN (chargée de mission-DGCS) : Ce que l'on peut dire c'est que cela concernera principalement les primo-demandeurs qui sont plus proches du seuil de pauvreté que ne le sont les basculants du RSA. Les primo-demandeurs, sauf erreur, étaient 63 % en 2016. Ils étaient majoritaires parmi les publics bénéficiaires de la prime d'activité.

Claire HEDON (ATD Quart Monde) : Je partage votre enthousiasme, mais excusez-moi d'avoir mon verre à moitié vide. Je sais bien que ce ne sont des chiffres que de 2016, mais on est quand même encore à un quart de non-recours. Oui, c'est vrai, c'est beaucoup mieux que ce que cela n'a été avant, mais il faut avoir des chiffres plus récents pour savoir. Un quart de non-recours, c'est encore beaucoup quand même.

Le deuxième point, c'est la perception valorisante de la prestation. Cela devrait nous inciter à beaucoup réfléchir à toutes ces questions de non-recours qui sont beaucoup liées à la stigmatisation et à la peur d'être stigmatisé. Je trouve cela très intéressant que ce soit perçu comme valorisant.

Jérôme VIGNON (ONPES) : Un calcul rapide, 0,4 point de taux de pauvreté, à cette époque-là, c'est près de 250 000 personnes. C'est le solde des flux. Il est probable que les flux d'entrée et de sortie autour du seuil ont été très importants avec un solde de ce genre. Est-ce que vous avez regardé les effets sur le seuil de pauvreté à 50 % ? On peut penser que la suppression de la prime pour l'emploi a touché un certain nombre de gens qui étaient au-dessus du seuil de pauvreté, et a pu avoir un effet sur le niveau de vie médian et baisser ce niveau. Est-ce insignifiant au regard de la baisse des 0,4 point ou cela compte-t-il ? La fusion des deux prestations a conduit à resserrer les bénéficiaires et à supprimer du champ des bénéficiaires beaucoup de personnes qui percevaient très peu et qui avaient des revenus relativement élevés. Cela a permis de re-concentrer vers les personnes qui étaient autour du seuil de pauvreté. Est-ce que ce point-là ne peut pas être considéré comme ayant son rôle dans la baisse de 0,4 point ?

Je pense également qu'il faudrait mesurer l'impact sur le seuil à 50 %, si on veut que la dynamique de la prime d'activité touche aussi le RSA socle.

Cécile CHARBAUT (adjointe à la sous-directrice-DGCS) : Pour revenir sur l'interpellation de Claire Hédon, sur les non-recourant, évidemment, on n'est pas encore à un taux de 100 % ce qui doit être notre cible. La satisfaction est de se dire que l'on a quand même inversé complètement la tendance par rapport au taux de recours au RSA activité. On était complètement sur l'inverse, c'est-à-dire que l'on était sur deux tiers de non-recourant et un tiers de recourant, en à peine deux ans de prime d'activité, avoir inversé la tendance, c'est déjà un point positif. Pour la suite, c'est aussi tout ce qu'a présenté Olivier Noblecourt et les travaux des groupes de travail sur le non-recours, c'est un travail à mener sur la manière de davantage automatiser et travailler sur les systèmes d'information et faire en sorte que les organismes et les Caisses soient en capacité de détecter les personnes potentiellement éligibles et qui n'ont pas recours. Mais les personnes ne sont pas toujours connues c'est le cas pour la prime d'activité, qui est un dispositif qui a permis de faire rentrer un certain nombre de personnes méconnues des caisses, c'est lié au fait que l'on est sur un public spécifique avec un point de sortie qui varie selon les compositions familiales entre 1,2 et 2,4 SMIC. Nous faisons le lien avec les travaux d'Olivier Noblecourt et avec effectivement toutes les perspectives que cela peut nous apporter sur la prime d'activité et sur les autres dispositifs en termes d'amélioration du taux de recours.

Angélique CRETEAU (8^{ème} collège) : Nous nous sommes interrogés avec les membres du 8^{ème} collège sur les destinataires de cette prime en particulier les étudiants. Il y a des choix à faire : soit on est étudiant et on travaille 25 heures de cours, soit on va travailler pour avoir ce minimum d'à peu près 900 euros. Pour nous, c'est les personnes qui travaillent qui ont le plus besoin de cette prime d'activité.

Il y a eu aussi le seuil de 1 500 euros. On peut l'avoir jusqu'à 1 500 euros quand on est en activité. Déjà, on aimerait bien, en tant que personnes concernées, arriver à ces 1 500 euros. Je pense que, si on avait cet argent tous les mois, on ne demanderait pas la prime d'activité. On voudrait un peu comprendre comment sont fixés ces seuils.

Au niveau de l'information, nous avons consulté plusieurs sites, posé plusieurs questions, on a vu des vidéos sur *YouTube*, on n'a jamais les mêmes informations. Un coup, les étudiants sont pris en compte, à d'autres moments, ils ne le sont plus. Qui mettez-vous dans le « pour qui » exactement en tant que travailleur ? Premier point.

Toujours en ce qui concerne l'information. Il y a encore beaucoup de personnes qui ne sont pas au courant qu'ils peuvent avoir le droit à cette prime d'activité. Donc peut-être faut-il revoir le moyen de diffusion de cette information. Même certains employeurs qui ne savent pas encore pourraient dire à leurs salariés d'aller estimer leurs droits sur la CAF.

Ensuite, nous avons aussi posé la question du stagiaire. Dans certains communiqués, on dit que les stagiaires pourraient avoir le droit à cette prime d'activité. Sauf que d'autres sujets nous ont montré qu'une gratification n'est pas reconnue comme un salaire. Qui met-on dans ce « pour qui », exactement ?

Francis BOUYER (CGET) : Une simple question : quel est le taux de recours et le profil des foyers bénéficiaires de la prime d'activité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ?

Lucie GARCIN (chargée de mission-DGCS) : Le seuil de 0,78 SMIC pour les étudiants répond précisément à l'objectif qui est d'éviter que les étudiants quittent leur formation pour accéder à l'emploi parce qu'ils jugeraient qu'il est plus intéressant de travailler et d'obtenir la prime d'activité. Fixer ce seuil à 0,78 SMIC, cela nous permet vraiment de cibler parmi cette population étudiante ceux qui sont davantage travailleurs qu'étudiants. Par ailleurs, la prime d'activité ne doit pas être

assimilée à une bourse étudiante. Les étudiants sont aidés par d'autres moyens. La prime d'activité est vraiment ciblée sur les travailleurs. L'objectif de ce seuil est de ne pas détourner les étudiants de leur formation qualifiante.

Vous posez la question de manière plus générale du public. La prime d'activité est bien ouverte à tous les travailleurs salariés ou non-salariés dès 18 ans. Cette dérogation à 0,78 SMIC ne s'applique que pour les élèves, les étudiants, les apprentis - les stagiaires concernés ne sont que les stagiaires de la formation professionnelle. On ne peut pas obtenir de prime d'activité lorsque l'on est stagiaire dans le cadre, par exemple, d'un master ou d'une licence, puisque l'on perçoit une gratification qui n'est pas assimilable à une rémunération professionnelle.

Sur le point de sortie, effectivement, c'est 1 500 euros, mais c'est vraiment pour les personnes qui sont seules, célibataires sans enfant et qui n'ont aucune ressource par ailleurs, et qui n'auraient même pas d'avantages liés au logement, pas d'aide au logement. C'est vraiment rare, à 1 500 euros, d'avoir une prime d'activité. Par ailleurs, nous avons un mode de calcul de la prime d'activité qui permet d'appuyer et de soutenir de manière différenciée le pouvoir d'achat en fonction du revenu professionnel. La courbe de la prime d'activité fait une cloche. Elle atteint un maximum à peu près à 50 % du SMIC, là où elle vient aider significativement les travailleurs qui sont à 50 % du SMIC, puisque c'est précisément des travailleurs qui vont avoir une rémunération professionnelle qui s'apparente à peu près ce qu'ils pourraient avoir en RSA, en minimum social. Là, on vient aider particulièrement ces personnes pour marquer la différence entre quelqu'un qui travaille et quelqu'un qui n'aurait pas d'activité et qui serait au RSA. Et après, 0,5 SMIC, la courbe décroît.

Dans la prime d'activité par rapport au RSA activité, on a introduit une part individuelle qui s'appelle le bonus. Le bonus est versé à chaque personne au sein d'un foyer bénéficiant de la prime d'activité qui a des revenus supérieurs à 0,5 SMIC donc 50 % du SMIC, à peu près 580 euros en net mensuel. Ce bonus atteint un maximum de 67 euros à 80 % du SMIC. Cela veut dire que la prime d'activité va aider de manière différenciée les personnes selon la composition familiale et selon le revenu perçu. En fonction du revenu perçu, elle aide particulièrement ceux qui sont à 50 % du SMIC. Mais dans un foyer où il y aurait plusieurs personnes qui travaillent avec des revenus relativement élevés, entre 0,5 SMIC et le point de sortie, chaque personne qui travaille et qui répond à la condition aura un bonus de 67 euros. On peut potentiellement avoir deux ou trois bonus au sein d'un foyer.

Angélique CRETEAU (8^{ème} collège) : Mais nous avons eu des exemples de cas concrets le cas d'une étudiante qui a son propre appartement, qui reçoit ses APL, elle cumule 25 heures de cours avec un CDI à côté, entre 25 et 30 heures par semaine. Mais elle n'a droit à rien. Et quand elle se déplace à la CAF pour demander le pourquoi, elle n'a pas vraiment de réponse. On sait que cela prend sur le foyer en entier, il y a une base de calcul, il y a un barème, mais c'est vrai que ces jeunes se retrouvent à ne pas avoir de réponse concrète. Pourquoi elle n'y a pas droit, et sa voisine de palier y aurait droit ?

Cécile CHARBAUT (adjointe à la sous-directrice-DGCS) : C'est un peu compliqué de répondre à partir de situations individuelles. Des situations individuelles peuvent paraître semblables mais au bout du compte s'avèrent être différentes. Ce sont toujours les mêmes règles qui s'appliquent.

Sur les indicateurs de recours à la prime dans les quartiers politique de la ville, c'est un indicateur sur lequel nous sommes en train de travailler avec la CAF parce que ces données sont assez fondamentales.

Christine SOVRANO (CGT) : Je vous ai entendu dire, sur la prime d'activité, qu'il y a ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas. Je pense qu'il est important de faire attention à ne pas opposer des groupes sociaux les uns contre les autres.

La question de la stigmatisation et de ne pas stigmatiser les publics est essentielle, notamment pour le recours à cette prime d'activité, mais en même temps, on a des annonces tous les jours, notamment de notre Gouvernement actuel, par exemple, sur la question du chômage et du contrôle des chômeurs, etc.... Je crois que l'on est sur un discours complètement ambivalent entre non stigmatisation et stigmatisation dans les discours. Je suis très sensible au fait de ne pas stigmatiser, parce que, dès que l'on stigmatise, on ne va pas recourir, puisque l'on a peur d'être stigmatisé. Et en même temps, on a un discours complètement contraire dans les annonces qui sont faites. Ce n'est pas ici que l'on résoudra les choses. Néanmoins, je pense qu'il est important de réfléchir à cela, parce qu'il y a des affirmations de principe et la réalité, la réalité nous ramène plutôt les éléments en face qui nous montrent que l'on est stigmatisé de toute façon. Je crois qu'il est important, à un moment donné, aussi de voir comment on peut travailler autour de cet axe-là, pour ne pas rester dans des déclarations de principes uniquement.

Etienne PINTE (Président) : L'importance des mots et l'emploi des mots. Il est évident que dire « sans travail » ou utiliser des mots qui peuvent être stigmatisant, « sans activité », la langue française est suffisamment riche pour ne pas donner l'impression à certaines personnes qu'elles sont montrées du doigt.

Etienne Chantal RICHARD (CFDT) : Pour moi, la prime d'activité ce n'est pas un minimum social. C'est complètement différent, elle n'a pas été créée pour être un minimum social. Elle a été créée pour permettre à quelqu'un qui reprenait ou qui était en activité de ne pas perdre de l'argent à reprendre un emploi parce qu'il perdait de l'argent à cause des frais de garde, des frais de transport et autres frais d'habillement. Je pense que là aussi, dans le langage, on n'a pas intérêt à associer prime d'activité et minimum social.

Par ailleurs dans des programmes présidentiels, il y avait des volontés de certains à augmenter la prime d'activité, mais pas augmenter le RSA socle, ce qui est complètement différent. On n'est pas sur le même public et on n'est pas sur la même philosophie de qui on veut aider ou pas. Augmenter la prime d'activité, c'est intéressant, bien sûr, mais ce n'est pas la même chose que de ne pas augmenter le RSA en parallèle.

Dans les études et les enquêtes qui vont être faites, le comportement des individus et entre autres le comportement des employeurs est-il pris en compte? Je sais que les employeurs ne savent pas si le salarié bénéficie ou pas de la prime d'activité mais n'y a-t-il pas malgré tout un regard à porter du côté des employeurs? Un des résultats a montré que ce sont des salariés peu ou pas qualifiés qui bénéficient en majorité de la prime d'activité. Y a-t-il un comportement, une action de l'employeur afin de promouvoir la qualification de ces salariés ou pas? pour permettre, à un moment donné, d'avoir une augmentation de salaire ou d'avoir une reconnaissance de la formation et du travail réalisé? le but n'est pas d'avoir cette prime. Est-ce que c'est prévu ou pas?

Cécile CHARBAUT (adjointe à la sous-directrice-DGCS) : La prime d'activité n'est effectivement pas un minimum social. C'est une prestation sociale, mais ce n'est pas un minimum social. Il faut bien distinguer les deux.

Sur la question de la stigmatisation, il est intéressant aussi de voir dans l'évaluation le rapport des personnes avec le marché du travail, dans un marché du travail qui est particulièrement contraint avec des temps partiels subis. D'une manière générale, ce qui ressort des échanges qui ont pu avoir lieu avec des personnes, c'est que ce n'est évidemment pas la prime d'activité qui va motiver ou pas de reprendre une activité professionnelle. Il me semble que c'est un élément important à rappeler justement quand on parle de non stigmatisation. On est sur un public qui est en recherche d'emploi, qui retrouve une activité ou qui a une activité professionnelle, salariée, non salariée, avec des ressources extrêmement faibles ou des ressources modestes et pour qui la prime d'activité est finalement est un coup de pouce et permet de financer un certain nombre de biens de base qui sont nécessaires à la vie du ménage.

Sur l'évolution de cette prime d'activité il y a un engagement présidentiel de revalorisation qui sera mis en œuvre dès 2018, de manière lissée sur le quinquennat, qui aboutira à une hausse d'environ 80 euros de la prime d'activité à l'issue du quinquennat.

Emilie NALY (8^{ème} collège) : pourquoi y a-t-il autant de différences entre cette loi et les ultramarins? Comment cela se passe-t-il? On a vu qu'il y avait une différence d'application ou de rémunération qui était vraiment très importante.

Cécile CHARBAUT (adjointe à la sous-directrice-DGCS) : C'est lié aux revenus moyens, tout simplement. C'est corrélé au revenu moyen sur Mayotte, mais c'est une spécificité de Mayotte, ce n'est pas une spécificité ultramarine. En Guadeloupe, en Martinique, en Guyane et à La Réunion, la prime d'activité a été mise en place en janvier 2016, dans les mêmes conditions qu'en métropole. A Mayotte, comme pour le RSA, il y a une spécificité sur le montant versé. Et elle a été mise en place en juillet 2016, avec un peu de retard et un montant forfaitaire plus faible.

Fatouma DIOP (8^{ème} collège) : Sur le calcul de cette prime, avec mes collègues du 8^{ème} collège nous avons essayé de calculer son montant en suivant toutes les formules proposées, mais on n'est jamais arrivé à trouver la même chose. Je voulais savoir s'il n'y avait pas un calcul tout simple accessible à tous pour que l'on puisse calculer la prime?

Cécile CHARBAUT (adjointe à la sous-directrice-DGCS) : Effectivement, c'est une discussion que nous avons eue aussi avec vos prédécesseurs au CNLE au moment de la mise en place et du démarrage. On nous avait beaucoup interpellé sur la question de la simplification en nous disant : « finalement, vous nous dites que c'est un dispositif plus simple, mais son mode de calcul est extrêmement compliqué et on n'y comprend rien. On ne peut pas anticiper ».

Voici quelques éléments de réponse. C'est un dispositif plus simple dans la mesure où il permet d'avoir un montant de prime d'activité qui est le même pendant trois mois et qui est donc beaucoup plus « anticipable ». Par contre, effectivement, le but n'est pas que tout un chacun puisse le calculer, c'est bien pour cela qu'il y a un simulateur en ligne. Le simulateur permet à chacun de pouvoir simuler en fonction des évolutions de sa situation personnelle, de ses ressources, quel est son montant de prime.

Pourquoi n'y a-t-il pas un mode de calcul tout simple de la prime d'activité ? C'est simplement parce que, certes il y a un objectif de simplicité et de compréhension globale du dispositif, mais en même temps, il y avait aussi un objectif de ne pas avoir trop de perdants et d'avoir un dispositif qui puisse être adapté au plus près des situations. Et on ne peut pas à la fois avoir un mode de calcul qui soit extrêmement simple et en même temps être adapté au plus fin des situations. C'est adapté aux évolutions de ressources, adapté à la configuration familiale. Ce n'est certes pas très simple à calculer par soi-même, mais il y a un simulateur qui permet d'avoir une vision du montant prévisionnel de la prime. Ce simulateur est calé sur les systèmes d'information de la CAF, et donc il est parfaitement exact.

Point d'actualité CNLE- programme national de réforme

Etienne PINTE (Président) : Comme chaque année nous avons dû rendre, en urgence, un avis sur le projet de programme national de réforme (PNR). Un groupe de travail a été mis en place présidé par Jean-Claude BARBIER que je remercie particulièrement pour le travail accompli dans des délais si contraints.

Très rapidement je rappelle que le programme national de réforme (PNR) expose la stratégie du gouvernement pour répondre aux grands défis de l'économie française et pour mettre en œuvre les objectifs de la stratégie Europe 2020, pour une croissance « intelligente, durable et inclusive ». Il s'inscrit depuis 2011 dans le cadre du Semestre européen, qui articule son examen avec celui du programme de stabilité.

Jean-Claude BARBIER (personne qualifiée) : Je voudrais souligner un point particulier dans la conception du PNR de cette année, c'est que beaucoup de données ne sont pas fournies. Cela tient au rythme très soutenu des réformes qui sont actuellement menées. Il y a énormément de sujets qui sont à peine esquissés, il est donc impossible d'exprimer un avis éclairé sur ceux-ci. Nous avons tenu cependant à souligner des points essentiels qui sont sujets d'inquiétude tels que le logement ou la question des personnes réfugiées. Il y aussi qui ressurgit la question des financements des politiques publiques, les arbitrages ne sont pas rendus.

Etienne PINTE (Président) : En effet la grande difficulté tient au fait que le changement de majorité a entraîné l'élaboration de nouvelles stratégies et de nouvelles politiques qui sont aujourd'hui, au stade d'annonces. On y verra plus clair lorsque nous serons amenés à nous pencher sur le prochain PNR. A ce moment-là, nous aurons plus de recul, début 2019, pour savoir exactement comment réagir par rapport au plan de réformes du Gouvernement en matière sociale. Mais à l'heure actuelle, il est vrai que ce sont des annonces, il n'y a pas encore eu de réalisation, par conséquent il est très difficile d'émettre des suggestions ou d'émettre une analyse ou des réflexions.

Patrick BOULTE (SNC) : J'avais fait trois remarques générales sur le projet d'avis, qui n'ont pas été reprises. Je me demandais un peu pourquoi, parce qu'il y en avait deux qui portaient sur des aspects très matériels et l'une qui était plus sur des questions de fond.

Jean-Claude BARBIER (personne qualifiée) : Nous allons revoir ce point dans la dernière phase, puisque de toute façon on doit transmettre quelque chose dans les tous premiers jours d'avril.

Etienne PINTE (Président) : Nous avons encore quelques jours pour amender et pour proposer. C'est la raison pour laquelle le secrétariat général vous a demandé d'envoyer vos propositions, de façon à ce que Jean-Claude Barbier puisse les intégrer au rapport définitif avant son envoi au SGAE à la fin de la semaine.

Nous devons également examiner les propositions des membres du 8^{ème} collège sur des sujets à traiter éventuellement dans le cadre d'un rapport annuel du CNLE. Je remercie les membres du 8^{ème} collège d'avoir répondu à la demande mais je vous propose de reporter ce point au prochain conseil.

Un grand merci à tous.